

# LYON-SPORT

Journal de tous les Sports

Organe Officiel de toutes les Fédérations et des principales Sociétés Sportives

DE LYON ET DU SUD-EST

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

## ABONNEMENTS

Rhône et Départ<sup>ts</sup> limitrophes, un an 6 fr.  
Autres Départements, un an ..... 6 50  
Etranger, un an, ..... 8 fr.  
Chaque demande de changement d'adresse  
50 centimes en plus

## ADMINISTRATION ET RÉDACTION

63, rue de l'Hôtel-de Ville, 63

Les Annonces sont reçues au Bureau  
du Journal

## ABONNEMENTS COLLECTIFS

Pour les Sociétés  
Par Série de 30 abonnements..... 4 50  
— 40 — ..... 4 »  
— 50 — ..... 3 50  
— 100 — ..... 3 »  
Départements non limitrophes, 0.50 en plus

# HIPPISME



## ÉQUIPAGE DES DRAGS DE LYON

Drag du dimanche, 18 Décembre.  
(FOX HOUNDS)

Le Drag a eu lieu dans les prairies du bord de la Saône, entre Trévoux et Villefranche. Retour à Trévoux.

Beau temps, belles prairies coupées de haies et de bons fossés, et les amateurs d'obstacles ont pu se régaler.

L'allure a été très rapide ; au bout de 15 kilomètres de drag, les chiens ont pris la voie du renard et, après un run de plusieurs kilomètres, l'hallali a eu lieu sur les bords de la Saône.

Master : Comte de Chabannes.

Les honneurs : Mme la Marquise de Bridieu.

Dans le Field : les capitaines Lafond et de Gissac ; MM. Schultz, Damour, Balay, Cottin, Billioud, B. de Puchessé, Aynard, R. ; Gillet, E. ; Gillet, P. ; Aynard, P. ; Duplan ; lieutenants Poidebard, Gayet, Perret, de Ligonès, de Cordon, de Valence ; marquis et marquise de Bridieu, M. Charbonnet, etc.

Lundi, 26 décembre, rendez-vous à Vancia, à 2 heures Retour : Les Echets.

MAIL-COACHES, Breaks, Omnibus, etc, pour promenades, excursions, voyages, chasse à courre, courses et toutes réunions sportives : MAIRE, 4, rue d'Auvergne.

## LES COURSES

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE POUR L'AMÉLIORATION DE LA RACE CHEVALINE

Courses de Chalon-sur-Saône en 1901

12<sup>me</sup> GRAND DERBY DE CHEVAUX FRANÇAIS (au trot monté)

Sous réserve de l'autorisation ministérielle,  
en 1901, d'ouvrir l'hippodrome.

2,000 francs offerts par la Société Bourguignonne pour l'amélioration de la race chevaline, pour poulains entiers et

pouliches nés et élevés dans les circonscriptions des dépôts d'étalon de Cluny, d'Annecy, d'Aurillac, de Besançon, de Blois, de Montier-en-Der, de Perpignan, de Pompadour, de Rodez et de Rozières, de demi-sang, âgés de 3 ans. — 1.500 francs au premier, 250 francs au second, 150 francs au troisième et 100 francs au quatrième. — Entrée : 100 francs ; forfait, 60 francs et 30 francs seulement s'il est déclaré, le 15 mars 1901, au Secrétariat de la Société Bourguignonne pour l'amélioration de la race chevaline, à Chalon-sur-Saône. — Pas de forfait à payer pour un produit mort avant le 1<sup>er</sup> juin 1901, à condition que la déclaration soit faite, avec preuves à l'appui, dans les trente jours, au même secrétariat. — Sur les entrées et forfaits 30 % au premier, 20 % au second, 10 % au troisième, 6 % au quatrième, 4 % au cinquième. De plus, à titre de prime à l'élevage, parmi les produits nés et élevés dans les départements de l'Ain, de l'Allier, du Cher, de la Côte-d'Or, du Doubs, de la Haute-Saône, de l'Isère, du Jura, de la Loire, du Loir-et-Cher, de la Nièvre, du Rhône, de Saône-et Loire et de l'Yonne, et issus d'un étalon national, approuvé ou autorisé dans l'un de ces départements, le premier arrivé d'entre eux recevra 15 %, le second 10 % et le troisième 5 % (Au plus tard un mois avant la course, chaque propriétaire devra faire connaître à MM. les Commissaires des Courses de Chalon-sur-Saône si les produits qu'il a engagés se trouvent dans ces conditions d'origine) — Poids : 62 kilog. ; pouliches : 60 kilog. — Distance : 3.200 mètres environ.

### CONDITIONS GÉNÉRALES

Code et règlement de la Société d'Encouragement pour l'amélioration du cheval français de demi-sang.

MM. les Propriétaires devront se conformer exactement aux articles 23, 28, 32, 33, 34, 37 et 38 dudit code, et notamment :

Chaque engagement devra être fait sur une feuille distincte et contenir, sous peine de nullité :

1° Le nom et l'origine (nom du père et de la mère), la robe, le sexe, la date et le lieu de naissance du produit engagé ;

2° Le nom du propriétaire et ses couleurs ;

3° Le montant du plus gros forfait, c'est-à-dire 60 francs, soit en espèces, soit en billet à ordre, sur papier timbré, ainsi libellé :

Le trente et un mars mil neuf cent un, je paierai à l'ordre de M. le Secrétaire de la Société Bourguignonne pour l'amélioration de la race chevaline, à Chalon-sur-Saône la somme de soixante francs pour forfait de l'engagement fait par moi dans le 12<sup>e</sup> grand Derby de chevaux français à courir en 1901, à Chalon-sur-Saône, pour (le poulain ou la pouliche du nom de fils ou fille) de (nom du père et de la mère). Si la mère a été saillie de plusieurs étalons, ceux-ci doivent être tous nommés. » Dater et signer lisiblement, indiquer exactement son adresse et affranchir le pli à la poste.

APPROUVÉ :

Le Ministre de l'Agriculture,  
VIGER.

Les Commissaires :

B. DE LOISY,  
V<sup>te</sup> DE CHARDONNET,  
ALBERT CHEVRIER.

# LES AUTOMOBILES ROCHET-SCHNEIDER

se distinguent  
par leur

SILENCE ABSOLU  
ABSENCE DE TRÉPIDATION  
Fabrication supérieure

**AVIS IMPORTANT.** — MM. les Propriétaires de poulains et de pouliches nés en 1896 et engagés dans le **Derby** à courir en 1899, ne perdront pas de vue que ces produits doivent être **désignés avant** le premier janvier prochain, sous peine de ne pouvoir prendre part à la course tout en restant tenus de payer le forfait. — Adresser donc immédiatement la désignation, accompagnée de la pièce officielle constatant la naissance, à M. Tiercelin, secrétaire général de la Société d'Encouragement du demi-sang, 12, rue de l'Arcade, à Paris.

### Notes et Informations

La Société sportive de Marseille, profitant de ce que le lundi 2 janvier sera considéré, cette année, comme jour férié, vient d'arrêter cette date, à la place du 1<sup>er</sup> janvier, pour la première journée de courses de sa réunion d'hiver.

Les deux autres journées restent fixées au jeudi 5 et dimanche 8 janvier.

La réunion d'ouverture aura lieu les 26 mars et 2 avril (Pâques); celle de printemps les 7, 11, 14, 28 mai et 4 juin; celle d'été les 9, 14, 16 juillet et 6 août; celle enfin de clôture les 29 octobre, 1<sup>er</sup> et 5 novembre.

Aux réunions de printemps, d'été et d'automne, il y aura des courses au trot.

♣ Voici les dates des trois grandes épreuves de plat pour 1899:

*Prix du Jockey club* : Dimanche 28 mai.

*Grand Prix de Paris* : Dimanche 11 juin.

*Prix du Conseil Municipal* : Dimanche 8 octobre.

♣ De grandes améliorations ont encore été faites à l'hippodrome du Var. On a agrandi le bureau du télégraphe et la salle réservée à la presse; on a construit une tribune spéciale pour le juge et les commissaires, et l'on a agrandi le buffet de la pelouse.

Le buffet des courses, transformé et agrandi, sera tenu par MM. Barralis et Navello, les propriétaires de London House.

♣ Le poulain de deux ans, Novateur, par Etoile et Nullité, acheté par MM. Zafiropulo, est arrivé à Marseille depuis quelques jours.

♣ M. W. Canaple a fait mettre des pointes de feu à sa pouliche Sa Seigneurie.

♣ Balzac, à l'entraîneur J. Stone, courra probablement au meeting de Nice.

♣ L'entraîneur Bonicel, d'Avignon a acheté 1,000 francs, au Tattersall, Qui-va-la, par Puchero et Protection,

♣ Nous rappelons aux éleveurs que le nouveau tarif G. V., n° 19 leur donne droit pour tous les concours organisés ou subventionnés par l'Etat, à une réduction de moitié sur le prix du parcours, aussi bien pour les chevaux que pour les hommes qui les accompagnent.

♣ « Le harper est-il une boiterie et, dans l'affirmative, cette boiterie, est-elle redhibitoire ? »

Telle est la question que pose, dans le *Recueil de Médecine vétérinaire*, M. Lebrun; il conclut, à la suite d'un rapport d'expertise qu'il avait été appelé à faire :

1° Que le harper est une boiterie;

2° Que si le harper n'est pas constant, c'est à dire s'il est intermittent, il constitue un vice redhibitoire.

Tel n'a pas été l'avis du tribunal de Coutances.

Cela n'est pas non plus l'avis de la presque majorité des vétérinaires, bien que beaucoup d'entre eux, et non des moindres, aient répondu depuis longtemps à cette question par l'affirmative.

Il était intéressant de savoir que le cas prête à controverse. Pour beaucoup de cavaliers, le harper n'est pas une boiterie et il ne viendrait jamais à l'idée d'intenter une action redhibitoire au sujet d'un cheval atteint d'*éparvin sec*. J. d'A.

# CHASSE



# CHIENS

## Les races de chiens

(Livre du comte de Bylandt)

Un livre, plutôt un monument, qui semble, sous sa couverture saumon et ses écussons héraldiques, un travail de bénédictin, résultat de longues et minutieuses recherches, nous arrive de Belgique.

*Les Races de Chiens*, par le comte H. de Bylandt, ce formidable ouvrage, format in-4° — deux volumes de 600 pages chacun — ne contient pas moins de 2,064 portraits de chiens, dus au crayon des meilleurs dessinateurs spéciaux de France, d'Angleterre, de Belgique, de Hollande, d'Amérique, d'Italie, d'Allemagne, de Suède, de Russie.

C'est une œuvre nouvelle, quoique le comte de Bylandt la donne comme une deuxième édition de son livre écrit en hollandais : *Cynophilia's Raspuntenboek*.

Certainement, ce livre aura une grande utilité, mais surtout au point de vue des expositions à venir et des relations qu'il ne manquera pas de créer entre les clubs des diverses nations. *Les Races de Chiens*, du comte de Bylandt, qui fait partie d'une dizaine de clubs spéciaux comme président, membre ou juge, ne sont pas une œuvre de discussion zoologique, c'est une simple énumération des caractères typiques, accompagnant de nombreuses figures des types de races, non pas de toutes les races existantes, mais de toutes celles que l'on rencontre sur les bancs des expositions.

C'est un travail de compilation et d'arrangement qui a dû, certes, coûter beaucoup de temps et de peines à son auteur. De vues nouvelles point; de classification nouvelle et basée sur des principes zoologiques, encore moins, car le comte de Bylandt le dit lui-même : « Les diverses races sont décrites, les unes à la suite des autres, dans un ordre plus ou moins fantaisiste. Je me suis toutefois, ajoute-t-il, attaché à les diviser en trois séries, formant les trois parties de l'ouvrage : les chiens de luxe et d'utilité, les terriers, et les chiens de chasse. »

Dans la description des chiens des différents pays, de nombreux emprunts ont été faits aux meilleurs auteurs, et les points donnés sont ceux adoptés par les clubs anglais ou belges; quant aux clubs français, on sait qu'ils se réunissent une fois par an, au moment de l'Exposition canine, et que leur grand travail consiste en un échange de vues sur les événements passés ou à venir; fixer les points d'une race est bien au-dessous des promoteurs de ces clubs inutiles.

Quant aux races peu connues et dont aucun club spécial étranger ne s'est occupé, le comte de Bylandt — faute de points fixés officiellement — les a établis au mieux, d'après les renseignements fournis par des amateurs, des gravures, des tableaux, etc., et il est ainsi parvenu à en donner les caractères aussi exacts que possible.

Peu de texte, beaucoup de gravures, telle a été la pensée qui a présidé à la confection de cet ouvrage.

Baron-Calchas, dans la *Belle Hélène*. disait, avec cette voix grasseyante qui a fait son succès : Trop de fleurs ! trop de fleurs ! Le lecteur des *Races de Chiens* pourra peut-être dire : Trop de portraits, trop de portraits ! L'auteur a, en cela, une excuse, c'est qu'il n'y a guère moyen de se faire une idée exacte d'une race en consultant ses points. « De plus, dit le comte de Bylandt, en justifiant cette abondance de gravures, malgré les clubs spéciaux, les juges ont parfois personnellement des types différents d'après lesquels ils classent les concurrents aux expositions. Un exemple entre cent : un bull-dog un peu haut sur jambes remportera un premier prix, grâce à sa tête énorme et bien développée ; le même chien n'obtiendra qu'une seule mention avec un autre juge spécialiste, ne prisant que les bulls très bas sur jambes et à tête aussi bien développée ». Combien juste ce coup de patte donné aux juges des expositions !

Les *Races de Chiens* sont précédées d'un petit vocabulaire très curieux des proverbes, dictons, locutions et paraboles, ainsi que des expressions techniques appliquées aux chiens.

En somme, c'est un ouvrage qui a sa place marquée dans les bibliothèques des grands amateurs, des sociétés d'améliorations et des clubs spéciaux.

(L'Éleveur.)

## Echos et Nouvelles

### Les Field-Trials en 1899.

*Field-Trials Français*. — Il y aura, en 1899 deux, réunions de field-trials, indépendamment de celles qui pourraient être données à part des clubs spéciaux.

La première aura lieu en Normandie et sera organisée par la Société des Field-Trials de Normandie; la seconde, organisée par la Société centrale, aura lieu quelques jours après.

Les dates, programmes, etc., seront publiés au commencement de l'année.

*Field-Trial de l'English Setter Club Belge*. — Ce club organise des field-trials pour le printemps prochain. Il y aura deux concours :

1<sup>er</sup> *Derby international* pour english setters de tous pays, n'ayant remporté aucune distinction en field-trials, en Belgique ou à l'étranger, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1899 et dont l'origine pure peut être prouvée par un stud-book émanant d'une société reconnue. — Entrée : 25 francs pour les étrangers; pas de forfait. Clôture des inscriptions le 15 mars.

1<sup>er</sup> prix, 200 francs, plus 40 0/0 des entrées; 2<sup>e</sup> prix, 100 francs, plus 30 0/0 des entrées; 3<sup>e</sup> prix, 20 0/0 des entrées.

2<sup>e</sup> *Prix l'English Setter Club* pour pointers et setters de tout âge et de tout pays, dont l'origine pure peut être prouvée par un stud-book établi par une société ayant pour but l'amélioration des races canines. — Entrée 1000 francs pour les membres du club; 125 francs pour les étrangers; forfait 50 francs, s'il est déclaré la veille de l'épreuve.

1<sup>er</sup> prix, 1000 francs; 2<sup>e</sup> prix, 500 francs; 3<sup>e</sup> prix, 300 francs; 4<sup>e</sup> prix, 100 francs; 5<sup>e</sup> prix, 100 francs.

### La princesse aux chiens.

La princesse Youriewsky, veuve morganatique d'Alexandre II, aime les chiens à un degré inconnu jusqu'à ce jour. Dans tous ses voyages, elle emmène au moins une douzaine de ces « amis de l'homme », lesquels sont soignés et surveillés par des gardes spéciaux. Chacun d'eux — pas les gardes, les chiens — a droit à une indemnité de deux roubles par jour.

Il faut plaindre les hôteliers chez lesquels la veuve morganatique d'Alexandre II plante sa tente.

Il est vrai qu'il y a les deux roubles !

### Un cimetière de chiens.

Un comité d'initiative privée s'est constitué, à Paris, pour la création d'un cimetière de chiens...

Je ne plaisante pas. La chose est très sérieuse. Le promoteur de l'idée est M. Harmois, un ami des bêtes, un *dog-lover*, comme on dit en Angleterre.

Emu sans doute à la pensée que tant de bons et braves chiens, compagnons de toutes nos joies et de toutes nos tristesses, sont jetés brutalement à la voirie après des années de dévouement et de tendre amitié, M. Harmois a décidé de leur assurer une sépulture convenable.

M. Harmois s'est d'abord adressé à la Société protectrice des animaux. Mais la Société protectrice, après mûre délibération, a fait savoir à M. Harmois qu'elle avait assez à faire du vivant des bêtes pour n'avoir pas encore à s'occuper d'elles après leur mort. Réponse, certes, empreinte d'une irréfutable logique et qui eût satisfait tout autre que M. Harmois. Mais, loin de se décourager, M. Harmois n'en a continué que de plus belle sa généreuse campagne et le succès a couronné son effort.

Sur le modèle de Sociétés anglaises analogues — le *Temporary Home for Lost and Starving Dogs* — le comité fonctionne maintenant, avec l'effectif encouragement de tous ceux qui ont trouvé dans l'amour des bêtes une consolation à la méchanceté des hommes.

## TIR AUX PIGEONS

### Tir aux Pigeons de Monte-Carlo

(Lundi, 19 décembre 1898)

Dix-huit tireurs ont pris part au prix d'ouverture à Monte-Carlo. Il a été partagé entre MM. Hudellet et Roberts 10/10. M. Faure 9/10 était troisième.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Paccard, Brasseur, Merville, baron de Saint-Trivier, Robinson.

## A LA TAVERNE SAINT-HUBERT

34, rue Tupin.

Nos sociétés sportives ne restent pas inactives pendant l'hiver, comme on pourrait le croire. Si l'on ne peut pas pratiquer certains sports, on se réunit, on discute, on prépare la campagne d'été, on renouvelle son bureau, on le réorganise.

Et c'est à la *Taverne St-Hubert, 34, rue Tupin*, que presque tous nos clubs ont fixé leurs pénates. C'est qu'après l'utile, c'est-à-dire des salles confortablement installées, on y trouve l'agréable, j'entends une cuisine délicate, des liqueurs exquises, la fameuse bière Salvator, surtout, dont la consommation énorme prouve que les adorateurs du dieu Gambrinus sont nombreux et fervents.

## TIR

### La Réforme des Championnats

La question est si délicate que je ne sais vraiment de quel côté la prendre.

Disons, pour commencer, que, bien souvent, le conseiller ne se rend qu'imparfaitement compte de la tâche de l'organisateur qui, lui, demeure responsable quand la critique est indemne quoi qu'il arrive.

Dans cette question des championnats, il n'est pas de tentatives qui n'aient été faites pour arriver au mieux, mais encore ces tentatives se ressentaient fatalement du besoin d'observer telle prudence propre à éviter une catastrophe possible. De là, des mesures parfois rendues restrictives par l'élévation du coût de l'épreuve, échelles de prix très restreintes, etc., etc.

Mais, ce qui n'est plus à démontrer, comme le dit très justement le *Tir National*, c'est l'utilité capitale de cette épreuve annuelle, *l'immense trait d'union entre les tireurs français*.

Il est donc d'excellente décision que les championnats soient « étudiés dans leurs moindres détails pour donner satisfaction au plus grand nombre ». Seulement, il nous semble qu'en raison que le *Concours National* que le Nord prépare, doit comprendre tous les championnats, et qu'ayant devant nous deux années, 1899-1900, qui verront ces épreuves exécutées d'un seul et même coup et aux lieux des concours, on a quelque délai pour agiter l'étude particulière aux conditions des championnats dont les différentes épreuves exécutées dans tous les

stands de l'Union, ont donné et donnent lieu aux récriminations des tireurs.

Dans ces circonstances de délai, il ne s'agirait, présentement, que d'examiner les conditions afférentes aux championnats de 1899, à tirer à Malo-les-Bains.

Suivant que semble l'annoncer le bulletin officiel de l'Union les épreuves nationales de l'année prochaine seront à l'image des championnats exécutés à Satory, ou pour mieux dire auront lieu en un tir unique sans classement d'admission, comme d'ailleurs cela se fit toujours lorsque les championnats se sont trouvés compris dans le programme du concours national.

Eh ! bien, à ce sujet, je crois devoir relever une remarque dont je ne prétends nullement être l'éclaireur, mais qui a une importance trop considérable pour n'être pas remise en vedette ; je veux parler d'un paragraphe cueilli dans la critique qui a été faite du concours de Satory, par le Carabinier-Gymnaste du 21 octobre 1897 :

« Le championnat-fusil tiré à Satory, en 1896, a réuni 328 tireurs, à 10 fr. .... 3.280 »  
Les prix attribués à cette épreuve se totalisaient à 6.975 »

Déficit brutal ..... 3.695 »

Cette perte écrasante est due, sans aucun doute, à l'absence d'un classement au centre, qui a écarté la masse des tireurs non susceptibles de briguer une récompense à la série.

Or, ne serait-il pas décevant que cette expérience ne fournît une leçon ? Mais il y a mieux encore à ajouter pour le développement des championnats, c'est le remboursement aux sans prix, idée puisée à la même source et dont la proposition Risse est un écho :

« Il faut qu'il n'y ait plus de sans prix. Il faut que tous les tireurs soient récompensés, et rien n'est plus aisé ni plus précieux pour le résultat financier des concours ; en voici la démonstration par les chiffres levés sur la statistique du concours de Satory, cible championnat de France.

(Il vient d'être établi que le championnat-fusil a mis le concours en perte de 3.695 fr. (l'auteur continue).)

« Supposons maintenant que 1.500 tireurs ont participé au championnat et admettons, pour récompense des 300 premiers tireurs, le même montant de prix ci-dessus, 6.975 fr. »

« Et pour récompenser les 4.500 tireurs suivante, un prix unique forme de 5 francs, soit 7.500 francs. »

« Total des prix, 14.475 francs.

« Voyons les recettes :

«  $1.800 \times 10 = 18.000$  fr.

« Profit, 3.525 francs.

« Voilà donc comment la masse des tireurs prenant part au championnat ou à une série fixe quelconque peut, tout en donnant un profit à la caisse du tir, ne payer la série que moitié prix et obtenir l'immense satisfaction d'être compris sur le classement. »

« Ce procédé adopté — le mécanisme se réglant à volonté : si la série est à 5 francs, le prix relativement récupérateur sera à 2 francs ; si la série est à coût plus élevé, le prix sera relatif — l'œuvre du tir serait en possession d'un puissant moyen de propagande, car l'à tous les coups l'on gagne recèle une force morale énorme en ce sens que l'on court les chances d'un gros lot tout en étant assuré de ne pas tout perdre. »

« Quant au lauréat qui, pour une mise de 10 francs récolte 500 francs ou plus, jusqu'à celui qui retrouve sa mise, aucun de ceux-là — le tir devant être considéré comme source de profits — n'a le droit de se plaindre que le bredouillard rencontre une atténuation à son sacrifice. »

Sur cette citation qui résume ce que je pense des mesures à prendre pour les championnats de 1899, je conclus :

Qu'aussi bien dans l'intérêt de la grande épreuve annuelle, que pour le succès de l'entreprise nordiste, la belle balle doit avoir bonne part dans les séries nationales fusil et revolver et

que les sans prix, dont l'argent est excellent à encaisser, soient engagés à tirer les championnats au moyen d'une ristourne entraînant l'indispensable satisfaction d'un classement.

D. JARDIN.

### Statistique d'après les chiffres officiels des Championnats de 1898

A la suite de la publication au Tir National, des résultats officiels des championnats de 1898, je me suis permis d'établir le petit tableau comparatif ci-dessous. Le résultat en est tout à l'honneur des Lyonnais non seulement pour le nombre, mais pour les résultats obtenus. Seules, les villes réputées, par le nombre ou la valeur de leurs tireurs, sont mises en comparaison :

#### Championnat de France

VILLES	Nombre de Tireurs	Séries tirées à la 1 <sup>re</sup> épreuve	Moyenne par Tireur	Classés ou admis à la 3 <sup>e</sup> épreuve	% des Tireurs à la 3 <sup>e</sup> épreuve
M <sup>re</sup> Laffite et Paris.	19	52	2.7	9	47.3
Lyon .....	8	26	3.2	3	37.5
Mâcon .....	20	68	3.4	1	5
Rouen .....	71	299	4.2	17	23.9
Lijon .....	32	150	4.6	6	18.7
Reims .....	16	82	5.1	11	68.7
Mostaganem .....	14	93	6.6	2	14.2
Champigneulles .....	44	361	8.2	10	22.7
Alger .....	9	88	9	2	2.22

Par ce 1<sup>er</sup> tableau, l'on voit que les tireurs lyonnais, n'ont eu à tirer, en moyenne, que 2, 7 séries, pour obtenir leur centre et leur série d'admission à la 2<sup>e</sup> épreuve ; alors que Champigneulles et Alger, en ont eu, en moyenne, 8, 2 et 9, par tireur. Par contre, pour les résultats obtenus, c'est-à-dire, le pour cent des tireurs admis à faire la 3<sup>e</sup> épreuve, Lyon est 2<sup>e</sup>, avec 47, 3 % ; c'est Reims qui tient la tête par 68, 7 %. Bien entendu, il n'est pas tenu compte du nombre présenté. Pour la 3<sup>e</sup> épreuve il ne peut être fait de comparaison, car le voyage à faire a retenu beaucoup de tireurs.

#### Championnat de la Jeunesse

VILLES	Nombre de Tireurs	Séries tirées à la 1 <sup>re</sup> épreuve	Moyenne par Tireur	Classés ou admis à la 3 <sup>e</sup> épreuve	% des Tireurs à la 3 <sup>e</sup> épreuve
Lyon .....	16	31	1.9	13	81.2
Rouen .....	5	12	2.4	3	60
Dijon .....	24	61	2.5	6	25
Le Cateau .....	10	33	3.3	4	40
Algérie .....	6	23	3.8	4	66.6
M <sup>re</sup> Laffite et Paris.	10	44	4.4	7	70
Champigneulles .....	4	38	9.5	2	40

Pour le championnat de la Jeunesse, Lyon se classe 1<sup>er</sup>, par le tir le plus limité, (pas même 2 séries chaque tireur) et également 1<sup>er</sup> pour les résultats obtenus, 81, 2 % de ses tireurs ayant été admis à la 3<sup>e</sup> épreuve. J'espère que ces tableaux auront intéressé les nombreux tireurs du Lyon Sport, et que l'année prochaine les Lyonnais tiendront également la tête pour le nombre.

MAX-IMUM.

\*\*\*

La lettre ci-après vient d'être adressée par le président de l'Union.

Paris, 14 décembre 1898.

A Monsieur de Freycinet, ministre de la Guerre.

MONSIEUR LE MINISTRE,

L'Union des Sociétés de Tir de France a l'honneur d'appeler votre plus bienveillante attention sur l'intérêt qu'il y aurait pour les Sociétés de Tir à disposer d'un plus grand nombre de cartouches modèle 1879-83 pour leurs tirs d'instruction gratuits.

La mise hors de service du fusil 1874 laissant sans emploi une grande quantité de ces cartouches, nous serions heureux qu'il vous

fit possible d'en augmenter, en 1899, l'allocation aux Sociétés de Tir.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

Le Président de l'Union : D. MÉRILLON.

**COMMUNICATIONS**

**Société de Tir de Lyon.** — En raison des fêtes de Noël, le Stand ne sera pas ouvert le dimanche, 25 décembre.

**Société des Tireurs du Rhône.** — *Ecole de Tir.* — Voici les résultats du concours d'honneur du 6 novembre 1898 :

1<sup>re</sup> catégorie, à 300 mètres : 1. Basseville, des Excursionnistes de Lyon ; 2. Julien, des Touristes Lyonnais ; 3. Besson, des Excursionnistes ; 4. Keller-Dorian, des Tireurs du Rhône ; 5. Prat, des Excursionnistes.

2<sup>e</sup> catégorie, à 200 mètres : 1. Lémonon, des Tireurs du Rhône ; 2. Guerry Claudius, des Tireurs du Rhône ; 3. Rousset, des Touristes ; 4. Collet ; 5. Vacher.

3<sup>e</sup> catégorie, tir réduit : 1. Rizzi, 2. Fontane, 3. Trolliet, 4. Gattenot Adrien, 5. Dervieux.

Les élèves de l'Ecole de Tir sont invités à assister au concours mensuel du dimanche, 8 janvier ; inauguration des concours de tirs réduits, publication des résultats du concours annuels et du classement des tirs d'ensemble.

✿ **Tir Fédéral de Neufchâtel.** — Il résulte d'un rapport du Comité des finances sur la situation financière de l'entreprise du tir que le bénéfice brut, après remboursement des sommes versées sur les parts du capital de garantie, ascende ainsi à 40,933 fr. 63.

Le Comité des finances propose de rembourser immédiatement aux souscripteurs les 2/5 versés du capital de garantie avec l'intérêt des 4 0/0 prévu par les statuts. Cet intérêt sera de 2 fr. pour les 40 fr. versés sur chaque part de 100 fr. Cette proposition est adoptée.

**MARSEILLE.** — **La Patriote de Marseille.** — Cette société de tir a dans sa séance du 1<sup>er</sup> décembre, renouvelé son Conseil d'administration ainsi qu'il suit :

M. le général Canonge, président d'honneur ; M. Gédéon Filliat, président honoraire ; M. Augustin Rolland, président ; M. Antoine Granelli, vice-président ; M. Louis Sérour, vice-président ; M. Marius Bouffier, trésorier ; M. Louis Morin, trésorier ; M. Charles Cazin, secrétaire ; M. Antoine Aubert, secrétaire ; M. Louis Dutfoy, directeur de tir.

Commissaires de la Société : MM. L.-M. Barnéoud, A. Cahier, A. Chaix, E. Cuchet, L. Giraudon, Péraud, G. Pelé, E. Roussellier, P. Vaillant.

✿ Voici les résultats du concours de la *Patriote de Marseille*, des 4, 11 et 18 décembre 1898 :

**Prix d'honneur** : 1<sup>er</sup> prix, M. Augustin Rolland ; 2<sup>e</sup> prix, M. Marius Bouffier ; 3<sup>e</sup> prix, M. Auguste Cahier.

**Série fixe.** — 1<sup>er</sup> prix, MM. A. Rolland, 74 points ; 2. A. Cahier, 71 ; 3. M. Bouffier, 71 ; 4. L. Blanc, 68 ; 5. E. Cuchet, 66 ; 6. Ch. Cazin, 55,8 ; 7. L. Colonna, 55 ; 8. G. Pelé, 54 ; 9. A. Chaix, 53,1 ; 10. E. Roussellier, 47,7.

**Séries illimitées.** — 1<sup>er</sup> prix, MM. Bouffier, 88 points ; 2. A. Rolland, 87 ; 3. C. Cazin, 87 ; 4. A. Nicolaï, 84 ; 5. A. Cahier, 83 ; 6. E. Roussellier, 82 ; 7. L. Colonna, 80 ; 8. A. Chaix, 77 ; 9. P. Orsoni, 76 ; 10. E. Cuchet, 74.

**Centre.** — 1<sup>er</sup> prix, MM. A. Rolland, 23 m. ; 2. P. Orsoni, 31 1/2 ; 3. A. Cahier, 40 ; 4. M. Bouffier, 42 1/2 ; 5. A. Granelli, 43 1/2 ; 6. E. Roussellier, 50 1/2 ; 7. L. Colonna, 60 ; 8. E. Gauthier, 64 ; 9. A. Nicolaï, 73 ; 10. G. Pelé, 77.

**CHOCOLAT CÉRÉALE, le seul n'échauffant pas. 25, rue Grenette**

Prière à nos correspondants d'envoyer leurs communications écrites sur un seul côté de la feuille et sous enveloppe non fermée, affranchie à 0,05, avec la mention « copies d'imprimerie », le mercredi au plus tard.



**AVIRON**

**A propos du classement des Sociétés nautiques**

Comme les années précédentes, le journal de l'*Aviron* publie le classement des sociétés françaises par prix remportés en 1898. Nous relevons sur cette liste l'ordre suivant des sociétés de la région lyonnaise :

2. <i>Union Nautique de Lyon</i> .....	41	prix
4. <i>Cercle de l'Aviron de Lyon</i> .....	40	—
11. <i>Société des Régates Lyonnaises</i> .....	26	—
12. <i>Club Nautique de Lyon</i> .....	25	—
40. <i>Société des Régates Mâconnaises</i> ..	12	—
52. <i>Société Nautique de Villefranche</i> ..	5	—

D'autre part, en consultant le tableau où sont indiqués les prix par séries, on peut voir que les juniors donnent l'avantage à leurs sociétés : au *Cercle de l'Aviron*, avec 26 prix ; aux *Régates Lyonnaises*, avec 18 prix ; l'*Union Nautique* comptant 15 prix de juniors, et le *Club Nautique* 11.

Les sociétés athlétiques de l'U. S. F. S. A. figurent aussi dans ce tableau avec le classement suivant : 9. *Société d'encouragement au Sport nautique* (Nogent-sur-Marne) ; 25. Le *Stade Français* ; 42. *L'Union athlétique du 1<sup>er</sup> arrondissement* ; 57. Le *Stade Bordelais* ; 58. *L'U. S. F. S. A.* ; 64. Le *Racing-Club de France*. Nul doute que le jour où ces sociétés pourront, ensuite d'entente entre nos grandes Fédérations, prendre part à toutes les régates organisées, elles se classeront en meilleur rang, car, pour quelques-unes d'entre elles, le nombre de prix gagnés, servant à leur classement, représente le nombre de courses auxquelles elles ont pu prendre part d'après leur règlement. Il est à remarquer, enfin, que les grandes et les principales sociétés athlétiques de Paris et de province pratiquent aussi l'aviron. Le *Stade Bordelais* qui, pour le Mardi-Gras, ira à Paris se mesurer avec le *Football-Club de Lyon*, détient, en 1898, deux championnats seniors. Pourquoi notre Société lyonnaise ne pratiquerait-elle pas aussi l'aviron ? Ce n'est, certes, pas les éléments qui lui manquent.

Puisque je me suis laissé entraîner à faire une pareille question, j'en ajouterai encore une dans le même ordre d'idées : pourquoi attendre le mois de mars pour discuter la question de suppression des prix en espèces, dont la solution ne paraît pas douteuse, et pourquoi perdre un temps précieux, pendant lequel les fédérations et les sociétés pourraient conclure l'entente qui permettra enfin aux rameurs et athlètes de fraterniser dans le giron de l'Amateurisme ? Allons, Giesse, vous qui connaissez si bien ces questions et dont la plume alerte ne doit pas redouter de semblables discussions, donnez-nous votre avis et nous demanderons ensuite à F. L. s'il le partage. Peut-être, sur ce terrain, trouverons-nous l'Union !

Jean GERVAIS.

**Commission de Remonte.**

Dimanche matin, une colonne volante du Cercle de l'Aviron, montée à bicyclette, filait à toute pédale sur la route de Villefranche.

Tous, les casquettes enfoncées jusqu'aux yeux et les cols relevés jusqu'aux oreilles, on distingue cependant le nez de Monnier, celui plus allongé de Gabardini, la truffe violacée de Seux, celles non moins colorées d'Allioud et de Louis Lallaimode et enfin, en serre-file, fendant la bise comme l'étrave d'un transatlantique, le piton acéré de l'ami Ducrot (alias Poteau).

Mission confidentielle !! Le Conseil d'Administration les a chargés d'aller reconnaître le matériel de la Société nautique de Villefranche que le Cercle de l'Aviron vient

d'acheter en bloc. Excellente occasion pour faire une bonne ballade ; aussi nos intrépides ne se sont pas fait tirer l'oreille pour accepter cette délicate mission et les voilà roulant sur la route pâteuse, se dérouillant allègrement les jambes.

Halte-Apéritif chez la belle blonde de Villevert, où Po-teau, toujours sentimental, se laisse attendrir, par de doux souvenirs de jeunesse. Au départ nous voyons aborder une équipe du Club en quatre paires de rames, nous leur souhaitons bon appétit et heureux retour, et nous continuons sur Villefranche où nous arrivons à midi.

Pendant qu'on nous trempe la soupe à l'Écu de France nous allons voir passer les beautés Caladoises qui sortaient de la messe. Candeur et timidité !!

Déjeuner succulent, vin exquis, service... excitant. On termine en fumant béatement un cigare, les pieds sur la table, et en pinçant la brune Musette, préposée à notre service, et qui se laisse faire sans façon. Comment donc, mais à votre aise, cher Monsieur !

A 2 heures, visite au garage et sortie en yole de mer. Nous inspectons ensuite consciencieusement le matériel dont nous faisons l'inventaire et, à 5 h. 1/2, nous prenons le train pour Lyon, forts du devoir laborieusement accompli. Seux, chef de la mission, harangue alors les membres de la Commission de remonte, les félicitant de l'heureux résultat de leur voyage et leur manifeste sa profonde satisfaction qui sera consignée dans son rapport. Applaudissements et départ.

Mardi matin, M. Giraud, conservateur du matériel du C. A. L. se rendait à Villefranche pour enlever tout le matériel de la Société Nautique. Les bateaux, embarqués sur le *Parisien*, arrivaient le soir même à l'écluse de l'Île-Barbe où une équipe attendait pour les descendre à la Belle-Allemande.

Le Cercle se trouve donc posséder, après cet achat, quatre yoles de mer à quatre de pointe, ce qui nous promet de beaux jours pour les gafouilleux. GRÈSSE.

**ANNECY. — Société Nautique d'Annecy.** — L'Assemblée générale annuelle des membres actifs de la Société Nautique a eu lieu samedi, 3 décembre, à 8 heures 1/2 du soir, au siège social, 8, rue Royale.

M. d'Orlyé, président, ayant comme assesseurs MM. Laracine Paul, et Ruphy Charles, a rendu compte de l'administration du conseil pendant l'année 1898, en remerciant ses collègues du concours si utile, si désintéressé qu'ils ont déployé dans leurs exercices.

Le trésorier a exposé les résultats de la gestion financière et a présenté un projet de budget pour 1899; l'un et l'autre ont été approuvés à l'unanimité.

Il a été procédé à la nomination du conseil d'administration pour 1899. Ont été élus membres: MM. Philibert d'Orlyé, Chaussard, Paul Laracine, Richarme, Jean Hérisson, Fernand Laeuffer, Deschamps, Charles Ruphy, Jean Salomon, Marius Ariotti, Léopold Emmanuel, Fernand Ruphy, Gaston Desmedt, Alexandre Bovier.

Avant de lever la séance, M. d'Orlyé a recommandé aux équipiers de pousser avec ardeur leur entraînement afin qu'en 1899 la Société se distingue dans les diverses régates auxquelles elle prendra part avec son matériel nouveau.

Le mercredi, 7 décembre, le conseil d'administration s'est réuni et a formé son bureau ainsi qu'il suit: président, M. d'Orlyé; vice-présidents, MM. Chaussard et Laracine; secrétaire, M. Fernand Laeuffer; trésorier, M. Richarme; conservateurs du matériel, MM. Charles Ruphy et Salomon.

**La PREVOYANCE-ACCIDENTS, 10, quai de Retz, Lyon**



# CYCLISME

## Cyclophile Lyonnais.

### Inauguration du nouveau Cercle.

Nous avons longuement parlé, dans un de nos précédents numéros, du nouveau local du Cyclophile Lyonnais, situé rue d'Algérie, 23. Cette vieille société cycliste, qui a déjà quinze années d'existence, avait résolu, sur l'invitation de son conseil d'Administration et par suite de l'accroissement toujours constant de ses membres, de transporter son cercle qui se trouvait rue de la République, dans un endroit aussi bien situé, des plus clairs et des plus gais et ayant l'avantage inappréciable d'être complètement indépendant. Cet endroit, comme nous venons de le dire, se trouve à l'angle de la place des Terreaux et réunit complètement les conditions exigées pour un cercle des plus fréquentés.

L'inauguration avait lieu le samedi 17 décembre et, profitant de l'occasion, le C. L. réunissait dans ses salons une réunion des plus select, composée en majorité de dames en fraîches et gracieuses toilettes et de gentlemen corrects, aimables et élégants.

M. Terrasse, l'infatigable et dévoué président du C.L. et de tant d'autres œuvres soit militaires soit philanthropiques, mérite personnellement, plus que tout autre, toutes nos félicitations pour l'organisation et la réussite de cette première soirée intime qui a pris les allures d'une véritable grande fête par l'affluence des invités venus pour admirer la belle installation du Cercle et pour applaudir nos meilleurs artistes de Lyon.

Constamment sur la brèche, le président, assisté des deux vice-présidents, MM. Laurent et Brunier, des membres du Conseil Regnault, Clert, Chalanat, Rohmer, Patard et de nombreux commissaires, reçoit les invités parmi lesquels nous voyons MM. Goivin, capitaine au 11<sup>e</sup> bataillon d'artillerie de forteresse, Vog et Clapot, lieutenant au 157<sup>e</sup>, Labrosse, maire de Fontaines, Roguet vice-président du B. C.; Basteigne, vice-président de l'Harmonie Lyonnaise; Deloger, délégué sportif militaire de l'U. V. F.; Terrasse fils, Jacob et Boulu des Touristes Lyonnais, Guy, Debrosse, Berlot de l'*Express*, les représentants du *Progrès*, du *Lyon-Républicain*, du *Journal des Sports*, du *Lyon-Sport*, Biérix, Leroyer, Jacquet, Lagarde, Pautard, Jandard, Perrayon.

Nous mentionnerons d'une façon spéciale les membres du C. L. MM. Délecraz, Guillot, Monestier et Drevon, artistes peintres, décorateurs et tapissiers, qui, par leur talent et leur dévouement, ont réussi à faire du nouveau local de la Société un lieu charmant et agréable qui sera bientôt, comme nous le souhaitons, trop étroit pour contenir tous les sociétaires anciens et futurs. Cet avenir nous paraît certain comme à tous ceux qui ont eu la bonne fortune d'assister à la soirée de samedi et d'admirer ces superbes salons resplendissants sous les feux intenses des lampes électriques. A ce spectacle ravissant venait s'ajouter le plaisir d'entendre, dans un concert très bien ordonné, tout d'abord la fanfare des Touristes, dont l'éloge, ainsi que celui de son chef, M. Mazoyer, n'est plus à faire, et qui, dans une ouverture jouée avec brio et ensemble, a enlevé les applaudissements de toute

l'assistance, puis c'est le tour de M. Billom, le comique bien connu, de Mlle Marie Bas, MM. Fuld et La Taste, du Grand-Théâtre, Lanfray, premier prix du Conservatoire, et Bioletto qui a eu la bonne fortune d'être nommé aux applaudissements de tous, membre d'honneur du Cyclo. Signalons aussi l'Estudiantina de Bellecour dont le septuor est réellement remarquable.

Tous ces artistes de talent, connus et aimés du public ont eu les honneurs de la soirée; aussi les rappels et les bis ne leur ont-ils pas été ménagés par le public ravi de cette belle réunion artistique.

Nous terminerons un peu brièvement, malgré nous, le compte rendu de cette inauguration qui restera gravée dans les annales du C. L., et nous laissera à tous un souvenir ineffaçable, en disant que la fête s'est terminée fort tard, après une sauterie des plus animés et un souper froid permettant aux sportsmen et aux sportswomen de réparer amplement les forces perdues par la danse.

NIPRAT

**Vélophile Lyonnais** (*Vélocipédie et Tir*), siège, 4, place Sathonay. — Dans sa séance de vendredi 16 courant, le Vélophile lyonnais a procédé au renouvellement de son Conseil d'administration, pour l'année 1899. Ont été élus : *Présidents d'honneur*, MM. Castoldi et Garbit; *président actif*, M. F. Exalty; *vice-président d'honneur*, M. Cornatton; *vice-président actif*, M. L. Castoldi; *trésorier*, M. J. Langlois; *secrétaire*, M. P. Gojon; *capitaine de route*, M. P. Lequeux; *capitaine de tir*, M. Cornatton; *archiviste*, M. Cornatton.

**GRENOBLE.** — **Société amicale de la Pédale Grenobloise.** — Dans sa réunion de vendredi soir, la « Pédale Grenobloise » a procédé au renouvellement de son Comité pour l'année 1899. Ont été élus : *Président* : M. J. Châtelet; *vice-président* : M. A. Gouy; *trésorier* : M. Richard; *secrétaire* : M. Garrus; *secrétaire-adjoint* : M. Béatrix; *capitaine de route* : M. J. Mounet. *commissaire de route* : M. A. Odru.

La prochaine assemblée générale est fixée au vendredi 13 janvier 1899. Le banquet aura lieu à Grenoble le 22 janvier. Il est rappelé aux sociétaires en retard de leurs cotisations, de vouloir bien se mettre à jour, au siège social, avant le 31 décembre courant, dernier délai.

🚲 **La Bicyclette pliante.** — Nous apprenons qu'ensuite de la dernière adjudication sur surenchère, les brevets Morel et Gérard ayant trait à la bicyclette pliante dite du capitaine Gérard et dont notre compatriote, M. Morel est inventeur, ont été adjugés à ce dernier au prix de 96,000 francs.

Signalons à ce propos que M. Morel vient encore d'apporter de nouveaux et importants perfectionnements à ses pliantes, et que le modèle qu'il présentera cette année à l'autorité militaire, outre qu'il sera d'une construction parfaite, donnera toutes les garanties de commodité et de solidité, si importantes dans le dur service exigé de ce genre de machine.

**Anney.** — **Vélo-Club d'Anney.** — La réunion générale de cette Société aura lieu jeudi, 22, à huit heures, au siège social.

## LE DÉCRET SUR LES PLAQUES

Le *Journal officiel* d'hier a publié le décret suivant :

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des finances.

Vu les articles 5 à 8 de la loi du 13 avril 1898 et notamment, ce dernier article ainsi conçu :

« A partir du 1<sup>er</sup> mai 1899, tout vélocipède ou appareil analogue devra porter une plaque de contrôle. Toute contravention à cette obligation sera punie des peines de simple police, sans préjudice du doublement de taxe qui serait encouru pour défaut ou inexactitude de déclaration.

« La plaque de contrôle délivrée pour un exercice sera valable jusqu'au 1<sup>er</sup> mai de l'exercice suivant.

« Un règlement d'administration publique déterminera le modèle de la plaque et les conventions dans lesquelles elle sera délivrée aux intéressés »;

Le Conseil d'Etat entendu.

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. — La plaque de contrôle que doit porter tout vélocipède ou appareil analogue, en vertu de l'art. 8 de la loi du 13 avril 1898, est en métal et conforme au modèle A annexé au présent décret pour les vélocipèdes et au modèle B pour les vélocipèdes munis d'une machine motrice; elle est frappée par l'administration des monnaies et médailles d'un poinçon spécial. Le millésime est inscrit dans le cartouche réservé à cet effet.

Aucune mention ne peut être inscrite sur la partie de la plaque réservée au poinçon et au millésime.

Les vélocipèdes sont munis d'autant de plaques de contrôle qu'ils comportent de places.

Art. 2. — La plaque de contrôle est fixée par le possesseur du vélocipède sur le tube de direction, soit au moyen de la lame métallique délivrée en même temps que la plaque, soit par tout autre procédé.

Pour les vélocipèdes à plusieurs places, la première plaque est fixée à l'endroit déterminé par le paragraphe ci-dessus, les autres sont apposées sur les tubes diagonaux du cadre qui supportent chacune des selles à partir de la seconde.

Les plaques dont doivent être munis les vélocipèdes à moteur mécanique considérés comme vélocipèdes à plusieurs places, sont fixées les unes au-dessus des autres sur le tube de direction.

Les plaques de contrôle doivent toujours rester apparentes.

Art. 3. — Les plaques de contrôle sont délivrées gratuitement aux possesseurs de vélocipèdes inscrits au rôle à raison de leurs éléments d'imposition et contre paiement des douzièmes échus.

Cette délivrance est faite par le percepteur des contributions directes chargé du recouvrement de la taxe, dès le lendemain de la publication des rôles et, au plus tôt, le 1<sup>er</sup> avril. A la date du 1<sup>er</sup> mai, tous les vélocipèdes doivent être munis d'une plaque au millésime de l'exercice en cours.

Le contribuable qui devient possesseur de vélocipèdes passibles de la taxe est tenu de se munir, sans délai, des plaques de contrôle que comportent ses nouveaux éléments d'imposition. Elles lui sont délivrées par le percepteur de sa résidence, au vu du récépissé de la déclaration prescrite par l'article 12 de la loi du 28 avril 1893.

Les plaques délivrées dans les conditions du paragraphe ci-dessus portent le millésime en usage au moment où la remise en est faite. Si, à raison de la date de la déclaration, le possesseur du vélocipède ne figure pas sur le rôle primitif, il doit, après la publication du dit rôle et avant le 1<sup>er</sup> mai, réclamer au percepteur, qui la lui délivre gratuitement, une plaque au nouveau millésime.

Les plaques de contrôle des vélocipèdes appartenant aux administrations militaires ou administratives sont délivrées gratuitement par le directeur des contributions directes, sur la demande et par l'intermédiaire du chef local du service dont font partie les militaires ou agents intéressés. Ces plaques sont conformes au modèle C annexé au présent décret.

Cette demande est renouvelée chaque année; elle désigne les administrations ou les noms des fonctionnaires appelés à bénéficier de l'exemption de taxe.

Art. 4. — Les vélocipèdes possédés par des personnes domiciliées à l'étranger et entrant en France sont admis à circuler sans plaque de contrôle quand le séjour sur le territoire français des possesseurs des appareils ne dépasse pas une durée de trois mois consécutifs.

Ces personnes doivent, à cet effet, demander aux agents du service des douanes au moment de leur entrée en France, des permis de circulation qui leur sont délivrés à leurs frais, sur

papier timbré à 60 centimes, et dont elles doivent être porteurs pour en justifier à toute réquisition.

Lorsque leur séjour en France se prolonge au delà de trois mois, les personnes domiciliées à l'étranger sont tenues d'apposer sur leurs vélocipèdes la plaque de contrôle prévue par l'article 1<sup>er</sup>. Cette plaque leur est délivrée par tout percepteur, après versement du montant total de la taxe dont elles sont passibles.

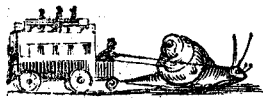
Art. 5. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 10 décembre 1898.

FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République :  
Le ministre des finances,  
P. PEYTRAL.

**TAVERNE ST-HUBERT** LYON, Rue Tupin, 34, LYON  
RESTAURANT DE 1<sup>er</sup> ORDRE  
Liqueurs de marques — Spécialités de Bières. — Soupers après le spectacle. — Salles de réunions pour les Sociétés sportives. Téléphone



## AUTOMOBILISME

### Le Salon parisien du Cycle et de l'Automobile

L'inauguration a eu lieu jeudi dernier et a été présidée par M. Delombre, ministre du Commerce, qui, dans sa visite à travers les stands, a eu l'occasion de féliciter le Comité d'organisation des progrès accomplis.

La galerie des machines s'est trouvée trop petite pour les demandes d'emplacement parvenues de tous côtés et, pour la première fois, plusieurs grandes maisons ont vu réduire la superficie de leurs stands.

Pour visiter en détail toute l'exposition, le visiteur est obligé d'y consacrer plusieurs heures consécutives. Les nouveautés, en fait de cycles, ne portent que sur des détails et les efforts des constructeurs se sont surtout tendus à trouver des perfectionnements aux moteurs pour tricycles, bicyclettes à pétrole et automobiles. Dans cette partie, nos fabricants nous montrent de jolis petits chefs-d'œuvre, véritables miniatures, réglés comme des montres et marchant véritablement. Il est vraiment dommage que l'on ne puisse pas faire rouler les automobiles sur une piste attenante au Salon, comme cela se pratique, au Crystal-Palace, à Londres. M. de Santos-Dumont, a suspendu son ballon dirigeable, au-dessus de l'entrée principale et l'on ne peut le voir de près, ce qui est vraiment dommage.

Les agents de province arrivent en foule pour traiter des marchés et l'animation est déjà grande, moins cependant que si l'on avait continué à attirer la foule par un concert comme cela se pratiquait les autres années. La direction se contente de faire exécuter des concerts musicaux à certains jours fériés durant l'après-midi, ce qui n'est guère suffisant pour le gros public qui vient visiter le Salon, histoire de passer le temps.

**Cycles Castoldi** Montée des Carmélites, 32  
Impasse des Carmélites, 3  
MARQUE FRANÇAISE A LYON

25, rue GRENETTE  
Articles spéciaux et exclusifs  
POUR TOUS GENRES DE SPORTS

INSTITUTION KNEIP DE FRANCE  
LINGERIE en Tissus cellulaire  
CHAUSSURES, Casquettes, Bretelles  
articulées, etc., etc.

## LAWN-TENNIS

### Tennis-Club de Lyon

Nous avons entretenu nos lecteurs, il y a deux ou trois mois d'un projet de Club de tennis permanent qui était étudié par, quelques jeunes sportsmen.

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que ce vaste projet est devenu une réalité et que, dans deux ou trois mois, les constructions auxquelles on travaille activement, seront complètement terminées et le club ouvert.

Ce sera un sérieux progrès, pour ce sport si répandu, que de pouvoir le pratiquer toute l'année et par n'importe quel temps. Les amateurs auront certainement l'occasion d'assister aux jolis matches qu'on ne manquera pas d'organiser.

Le Club étant destiné à devenir le lieu de réunion select de toute la jeunesse lyonnaise, comme à Paris et à Londres, et sachant à quel point nos lecteurs s'y intéressent, nous sommes allés nous renseigner aux sources les plus autorisées, ce qui nous permet de donner quelques détails précis.

Le club comprendra, en plus des sept cours sur gazon existant actuellement, mais praticables seulement pendant la belle saison, par le beau temps, huit ou neuf nouvelles cours renfermées dans une enceinte entourant toute la pelouse des boxes, à proximité du pesage de la société des Courses.

Ces cours se composeront de six à sept cours sur terre battue et de deux cours couverts. Ce sont ces dernières qui constituaient la difficulté de l'entreprise nécessitant une dépense de plus de 45.000.

En effet le vaste hall qui renfermera ces deux cours accolées, ne mesurera pas moins de 36 mètres de long et une élévation de plus de 10 mètres. Le jour sera distribué uniquement par un ciel vitré couvrant toute la superficie du jeu proprement dit.

Le sol sera en bitume doux peint en vert et des phares assureront une température agréable.

Contre l'une des façades de ce hall sera construit un grand bâtiment comprenant deux superbes vestiaires aménagés avec le confort anglais, une salle à manger, salon donnant sur la cour, et enfin les logements des gardiens.

Un petit jardin, sera en outre, aménagé devant le pavillon.

Au mois de mars prochain, tout sera prêt et, à ce moment aura lieu l'inauguration du nouveau Club.

Tous nos compliments aux commissaires qui ont su mener à si bonne fin cette difficile entreprise.

**Football-Club de Lyon.** — Cette société rappelle que ses membres honoraires peuvent, à partir du mois d'avril jusqu'en octobre, jouer au tennis sur les deux cours se trouvant à proximité de son terrain de football. Les membres honoraires payant une cotisation de 20 fr. peuvent aussi facilement disposer pour eux et leur famille de ces cours qui, durant la semaine, sont rarement occupées. Le F. C. L. de plus en plus prospère, sera toujours heureux de voir les membres honoraires profiter des réductions accordées pour billets collectifs et accompagner ses équipes dans leurs divers déplacements à Grenoble, Dijon, Genève et enfin Paris pour les championnats de France. Adresser les adhésions au siège : place des Terreaux, 13

## ALPINISME

**GRENOBLE.** — Le Chemin de fer d'Uriage à Chamrousse. — Nous avons parlé, il y a déjà quelque temps, de l'excellente idée de construire sur les flancs du massif de Belledonne un chemin de fer à crémaillère partant d'Uriage, cette charmante station thermale, pour aller aboutir sur le plateau de Chamrousse, ce très gentil lieu d'excursion connu de tout bon alpiniste et qu'a su illustrer le bon père Tasse.

Nous apprenons aujourd'hui que le projet de chemin de fer est en bonne voie de réalisation. Le capital serait déjà souscrit. La longueur de la ligne sera de 4 kilomètres avec une pente de 20 centimètres par mètre.

L. BERNARD.



# Athlétisme Football

U. S. F. S. A.

*Assemblée générale de l'Union, 10 décembre.* — L'assemblée générale extraordinaire de l'U. S. F. S. A., que l'on s'attendait devoir être très calme, a été au contraire des plus orageuses, grâce à certaines manœuvres inspirées, paraît-il, par une Fédération concurrente, qui a le secret désir de disloquer l'U. S. F. S. A. Le projet de nouveaux statuts, après avoir été voté, article par article, n'a pu réunir les deux tiers des voix exigés pour une modification. Le scrutin d'ensemble a donné les résultats suivants : Pour, 44 ; contre, 20 ; bulletins blancs, 10.

Après ce vote, qui a été émis à la suite d'une longue discussion (la séance a été levée à une heure et demie du matin), l'assemblée a adopté l'ordre du jour suivant, présenté par M. Raoul Fabens :

« L'assemblée générale donne au Conseil de l'Union le pouvoir de prendre les mesures qu'il jugera nécessaires pour procurer à l'Union les ressources dont elle a besoin momentanément, soit par une augmentation des cotisations, soit par toute autre mesure. Cette dérogation aux statuts n'est applicable que pour l'année 1899. L'assemblée générale, convaincue que les pouvoirs publics ne sauraient se désintéresser de l'œuvre éminemment patriotique de l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques, invite le conseil à nommer, dès sa première réunion, une délégation chargée de faire, auprès du gouvernement et de la Ville de Paris, toutes démarches utiles pour arriver à obtenir une subvention. »

Ajoutons que ce sont les clubs du Nord qui, induits en erreur par le ou les meneurs, ont envoyé un vote négatif et ont ainsi servi les secrets desirs des ennemis de l'Union.

Mardi, 27 courant, aura lieu l'assemblée générale de l'U. S. F. S. A. Espérons que tous les unionistes, mieux instruits, prendront leur revanche et donneront aux dirigeants de l'Union un vote de confiance qu'ils méritent bien. A ce sujet, nous prions instamment les clubs de ne pas oublier d'envoyer, par correspondance, leur vote pour cette assemblée. Il faut que les amis de l'Union s'unissent pour parer au nouveau coup que ses adversaires oseraient encore tenter. Nous leur dirons aussi : « Méfiez-vous de tous ceux qui tenteraient de vous extorquer un vote. »

## Conseil de l'Union. — 12 décembre (Extrait du P. V.)

Le conseil prononce la reconnaissance du *Football-Club Romains*.

Le Stade Bordelais demande au conseil de ne pas approuver le projet de la commission de football-rugby concernant le championnat de France et d'adopter le sien qui aurait l'avantage de n'occasionner qu'un seul voyage à Paris aux équipes de provinces, le club champion parisien devant ensuite se mesurer avec le club champion de province, dans la ville où réside celui-ci.

Le conseil, après avoir entendu le président de la commission de rugby, décide, sur la proposition de MM. Manaud et Mangot, que les deux équipes de province viendront lutter à Paris, le 14 février (Mardi-Gras) et que l'équipe victorieuse parisienne ira disputer le match final contre l'équipe victorieuse de province dans la ville où elle réside.

## Comité du Sud-Est

*Réunion extraordinaire du 17 décembre 1898.* — La séance est ouverte à 9 heures. Présents : MM. Burnichon, Meysson (F. C. L.), Caron (U. S. L. A.), Molard, (R. C. L.), Ducelier (P. C. L.).

Le *Philégic-Club Lyonnais*, reconnu par l'Union, fait partie du Comité du Sud-Est, suivant une décision antérieure.

*Courrier.* — Lettre du R. C. L. datée du 16 décembre demandant l'admission sur la liste remise le 15, de M. Pelletier, dont le nom avait été omis (accepté).

— Lettre de l'A. C. L. demandant la disqualification à vie de M. Delhomme et Frémot. Le secrétaire est chargé de les convoquer pour la prochaine réunion du comité.

— Lettre de M. Callot annonçant que la commission des Comités régionaux, a décidé que les grands prix de l'U. S. F. S. A. en 1899, seront donnés à Lyon pour les fêtes de la Pentecôte.

— Lettre de la Commission de Vélocipédie invitant à fournir des renseignements, sur les pistes disponibles.

— Lettre de M. Le Cler, relative la partie nautique de la fête.

— M. Caron, délégué de l'U. S. L. L., fait savoir que le challenge Ampère sera couru le jeudi de l'Ascension et dans les mêmes conditions que précédemment.

M. le président donne lecture d'une lettre adressée par M. Callot au nom de la commission des Comités régionaux et au sujet d'une protestation communiquée à cette Commission et rédigée par M. Burnichon, relativement au local du Comité du Sud-Est.

M. Burnichon donne aussi la lecture de cette protestation.

M. Klain est invité à fournir des explications. Il déclare d'abord que cette question ne le regarde pas, dit ensuite que s'il a fait des démarches à la Taverne St-Hubert, c'est en compagnie d'autres membres de l'A. C. L. le président lui fait observer que ces démarches ont été faites postérieurement à sa proposition au Comité et que, par conséquent, au lieu de les appuyer, il aurait dû les empêcher ; que, du reste, sa prétention est contredite par la déclaration faite par le propriétaire de l'établissement.

M. le président de l'A. C. L. fait observer que M. Klain n'est pas membre du Comité de cette société, dont il n'est que membre d'honneur, et s'il a été délégué pour représenter l'A. C. L. au Comité du S. E., c'est qu'il s'est imposé par sa compétence sportive et ses relations avec M. Sarrazin. M. Burnichon regrette que l'A. C. L. ne soit pas représenté par un membre actif, faisant partie de cette société depuis au moins 3 mois ; que, dans ces conditions, l'esprit de cette société aurait pu être mieux représenté, et l'incident évité.

Le vote secret sur le blâme, à infliger à la Société donne les résultats suivants : 4 oui, quatre non et un bulletin blanc. Le président déclare laisser ce vote secret et ne pas user de sa voix prépondérante. Le blâme demandé contre le délégué de cette société est repoussé par 5 non contre 3 oui, 1 bulletin blanc.

Le Comité décide, toutefois, que la protestation rédigée par M. le président, pour bien préciser les conditions de l'incident, sera publiée au procès verbal. En voici le teneur :

« M. le président déclare protester contre l'indélicatesse d'une Société lyonnaise affiliée au Comité du S.-E. et qui, mettant à profit et réalisant, pour son propre compte, la proposition et les renseignements que M. Burnichon a présentés dans une dernière séance de bureau, n'a pas craint de s'installer et de prendre pour siège social un local proposé dans d'excellentes conditions pour être le siège du Comité régional. S'il est vrai que le Bureau n'avait pris aucune décision définitive à ce sujet, cette proposition n'en avait été pas moins mise à l'étude avec avis favorable. Le Club qui, au détriment de notre Comité, a devancé nos démarches et s'est permis de supplanter ainsi le Comité, ne pourrait prétendre comme excuse qu'il ignorait ces pourparlers et cette proposition qu'il a détournée à son profit, car ses dirigeants et ses délégués, présents à la séance, n'ont pas protesté lorsqu'il a été dit que parmi les divers avantages que présenterait ce nouveau siège, il aurait plus particulièrement le mérite d'être tout à fait indépendant, n'étant le local d'aucune autre société sportive, mais exclusivement celui du Comité du S.-E.

M. le président regrette que les démarches qu'il a faites pour le Comité aient ainsi servi exclusivement et, à l'encontre de sa proposition, à une société. Il demande que ce fait d'indélica-

tesse soit blâmé et signalé au Conseil de l'Union pour qu'à l'avenir les efforts du président et des membres du Comité ne soient pas méconnus et anéantis. Il espère que celui qui a proposé à la société de s'emparer de ce projet aura à cœur de se faire connaître du Comité qui lui-même ne tardera pas à sévir.

Signé : BURNICHON, président du C. du Sud-Est. »

— Le Comité décide d'insister auprès du conseil de l'Union, afin d'obtenir que le P. C. L. de fondation récente, ne paie pas de cotisation pour l'année 1898, mais seulement pour 1899.

— Les Clubs et Association affiliés, sont priés de nommer deux délégués pour la formation d'une commission de course à pied.

— La prochaine séance du comité aura lieu le mardi 3 janvier avec l'ordre du jour suivant : Organisation des grands prix ; affiliation de Bourg et Bourgoin ; questions diverses. La séance est levée à onze heures.

Le secrétaire : C. MOLARD.

### Football-Club de Lyon

Séance du Comité du 21 décembre 1898 (Extrait du P. V.). — Présents : MM. Burnichon, Audibert, Alabrune, Vuillermet, Hadley, Meysson, Vaschalde, Barbenès, Place.

Absents excusés : MM. Child, Pouzet.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté, sauf la modification suivante : M. Percival Sands, 10, place St-Paul, est admis à titre de membre actif.

**Demandes d'admission :** à titre de membre actifs : M. Haeny, 7, rue Puils-Gaillot, présenté par MM. Staples et Hadley ; M. H. Chaboud, 21, place Tholozan, présenté par MM. Staples et Child ; M. P.-M. Reeves, au Grand-Hôtel, présenté par MM. Staples et Child ; M. Mayer, 11, rue du Garet, présenté par MM. Staples et Child.

— Par suite de l'absence excusée de M. Lorenzo, M. Blouin est chargé en cas d'absence du vice-capitaine, M. Crassé, de la direction de l'équipe seconde pour les parties d'entraînement des 25 et 26 courant contre l'équipe première.

— Le secrétaire est prié de répondre à l'Union Sportive Dijonnaise, au sujet du cross-country.

— Le Comité approuve les déclarations et la protestation de M. le président du Comité du Sud-Est ; il l'invite à persister dans la défense et le respect des intérêts de notre Comité régional.

Il fait appel à tout son dévouement pour que, malgré cet incident pénible et les suites qui y ont été données, il n'abandonne pas les fonctions dans lesquelles il a été rétabli sur la demande de M. Callot, délégué de l'Union et pour la bonne organisation sportive de notre région.

Le Comité émet le vœu, dans l'intérêt des bons rapports entre sociétés, que certain délégué soit choisi avec plus de dignité et qu'il ne lui soit pas permis de trahir ainsi la confiance et les intérêts qu'il a tenu avec instance de représenter.

Pour l'organisation du match avec le Cosmopolitan-Club pour le 8 janvier, M. Burnichon est prié de se mettre en relations avec la Société des Courses afin d'obtenir l'autorisation nécessaire. M. Barbenès est chargé de s'entendre avec M. Bedecq, pour toute l'installation. M. le président et M. Meysson sont chargés de fournir des renseignements sur la publicité à faire pour ce match. Il sera perçu un prix d'entrée : 1 fr. places réservées (0 fr. 75 cent. pour les cartes prises d'avance) ; 0 fr. 50 l'entrée.

Le comité se réunira le dimanche 25 courant à 5 h. 1/2 du soir au café Bedecy. Séance levée à 10 h. 3/4.

Le Secrétaire : VASCHLADE.

❖ Contrairement à ce qu'annoncent les journaux sportifs parisiens, l'équipe seconde du F. C. L. ne se rendra pas, à Noël, à Paris, pour jouer contre l'équipe seconde du *Stade Français*. Si cette équipe va à Paris, ce sera le jour du *Mardi-Gras*, en même temps que l'équipe première qui matchera, ce jour-là, contre le *Stade Bordelais*, pour les championnats de France.

### Athlétic-Club de Lyon.

(Siège social : Taverne St-Hubert).

**Réunion du Conseil du 17 décembre.** — La séance est ouverte à 9 heures 1/2, sous la présidence de M. Héritier. Lecture est donnée d'une lettre de M. Chausset à laquelle le secrétaire est chargé de répondre. Le Conseil n'ayant reçu aucune réponse à la troisième sommation faite à MM. Fremiot et Delhome, décide de demander leur disqualification. Le secrétaire est chargé d'écrire à cet effet au Comité du Sud-Est.

M. Andréani, capitaine de l'équipe seconde, rend compte de son entrevue avec M. Delbon, capitaine de l'équipe seconde du Stade Grenoblois, pour le match à jouer à Grenoble, le 15 janvier. Le Conseil autorise M. Andréani à confirmer par lettre ces conditions au Stade Grenoblois.

Le Conseil adopte le rapport de la commission d'escrime.

Le Conseil vote l'achat de 4 livres sur lesquels chaque commission (Escrime, football, course à pied, sports divers) sera tenue de relever les procès verbaux de ses réunions, procès verbaux qui seront lus aux réunions du Conseil. La séance est levée à 10 h. 1/2.

Le secrétaire : A. BERTIN.

### Philégic-Club Lyonnais.

L'assemblée générale du P. C. L. a eu lieu mercredi dernier à 8 h. 1/2, sous la présidence de M. Ducelier. 15 sociétaires y assistaient,

Il est décidé que la Société pratiquera dorénavant le football rugby et le football association. M. Mialot s'occupera du rugby et M. Jeantet de l'association.

Deux délégués au Comité Sud-Est sont nommés : MM. Bertran et Ducelier. Ils sont également chargés de s'occuper de l'entraînement pour les courses à pied.

Le trésorier rend ses comptes reconnus exacts.

**Admissions.** Les demandes d'admissions de MM. A. Faure, Corbeys, Poirier et Marchis ont été acceptées. M. Théral a accepté le titre de membre d'honneur.

**Démotions.** La démission de M. Doz a été acceptée.

❖ **Cross.** — Dimanche prochain le P. C. L. organise un cross country d'entraînement qui se courra sur Feyzin. Le rendez-vous est à huit heures, place du Pont, pour prendre le tramway de St-Fons où le départ aura lieu au bas de la montée de Feyzin, à 9 heures. Il mesurera 8 kilomètres environ. Les sociétés sportives sont priées d'y assister.

❖ **Football (Rugby).** Les équipiers sont priés d'être exacts. au rendez-vous à 1 h. 1/2, café Nesme, pour faire une partie d'entraînement contre la troisième équipe du R. C. L. Sont spécialement convoqués : MM. Mialot, Mangeon, Ducelier, Geoffray, Faure, Bertrand, Mézias, Beréziat, Boursier, Jeanté J. C. Pion, P. Malet. J. Malet, etc.

### Union Sportive Dijonnaise.

(Siège social : café Bossuet, 7 et 9, rue Bossuet.)

**Réunion du 14 décembre 1898.** — La séance est ouverte à 8 h. 30 sous la présidence de M. C. Lambelot, président. Quinze membres sont présents. Excusés : MM. Regnaudin et Ricaut.

Le procès verbal de la dernière séance est adopté.

Il est ensuite donné lecture de la correspondance.

— 1<sup>o</sup> Lettre de M. Dezaux, du Racing-Club de France, relativement au déplacement de l'équipe de cross-country du R. C. F. au cross-country du 8 janvier. Le secrétaire est chargé d'y répondre.

— 2<sup>o</sup> Lettres de MM. Champion et Troussier, de l'Association sportive internationale, transmettant leurs engagements pour le cross-country interclubs (transmises au trésorier).

— 3<sup>o</sup> Lettre de M. H. Perrier, membre actif de l'U. S. D., actuellement en congé à Marseille (remerciements).

Le Comité admet ensuite comme membre honoraire, pour 1899, M. Adeleine, présenté par M. C. Lambelot.

Le trésorier est chargé d'envoyer à M. Héritier l'engagement

de l'Union Sportive Dijonnaise au championnat de cross-country du Sud-Est. Les reçus de la cotisation annuelle, 10 fr., et de l'engagement au championnat, 5 fr. devront être présentés à la prochaine réunion.

Le secrétaire est chargé d'écrire à M. Manaud, de l'Union Athlétique du 1<sup>er</sup> arrondissement, au sujet de la participation d'une équipe de l'U. A. 1<sup>re</sup> au cross-country interclubs, le règlement sera adressé aux principaux clubs par le soin du Comité.

M. Lambelot présente la liste des prix de cette épreuve et la liste des membres du jury : MM. Lachat (R. C. B.); Benoist, Prévost, Bloch et Adeleine, acceptent les fonctions qui leur ont été offertes; cette liste sera complétée à la prochaine séance.

L'assemblée générale de janvier devant être fixée à la prochaine séance, le Comité invite tous les sociétaires à mettre leurs cotisations à jour avant la fin de l'année.

La séance est levée à 10 h. 15. *Le Secrétaire général* :  
H. DOYEN.

♣ Dimanche, 25 courant, 9<sup>e</sup> cross hebdomadaire sur 9 à 10 kilomètres à Larrey. Sont convoqués : *Traceurs*, Regnaudin, Doyen, Finel, à midi 30 au restaurant Daval. — *Coureurs* à 1 h. 1/2, MM. H. Chuchetet, P. Guénot, H. Picard, M. Houdard, L. Gendre, Guillemot, Tortochot, Batier aîné, Régulier, Truillard.

♣ A 2 h. 1/2, à Larrey, terrain du-Grand Pré, entraînement de football. Tous les joueurs sont convoqués.

**ROANNE.** — Une nouvelle association scolaire serait en voie de formation à l'Ecole supérieure de Roanne. C'est avec plaisir que nous apprenons une telle nouvelle dont la réalisation assurerait le développement des sports athlétiques dans notre ville. La *Société Sportive du Lycée de Roanne* vient de décider, comme le lycée de Saint-Etienne, de pratiquer le football; elle trouverait ainsi une équipe avec laquelle elle pourrait jouer et s'entraîner d'autant plus utilement que ces deux équipes s'initieraient en même temps. Une heureuse émulation ne tardera pas à attirer ainsi dans notre ville une équipe lyonnaise et nous verrons, à bref délai, les jeunes gens de Roanne encourager ces sports.

♣ Voici les principaux renseignements qui ont été demandés au *Lyon-Sport* par M. A. Bourganel, vice-président de la S. S. L. R. sur le football (Rugby).

1<sup>o</sup> Il est absolument nécessaire de jouer le football sur une *pelouse*, mesurant au moins 120 m. de long et 80 de large. Vous pouvez voir les règles de Rugby dans l'Annuaire de l'Union des Sociétés Françaises de Sports athlétiques, 0,75.

— 2<sup>o</sup> Le matériel comprend : 4 poteaux de but réunis par une barre transversale; 10 piquets de touche que vous pouvez faire faire pour 25 francs environ; un ballon modèle *League* adopté par le Comité du Sud-Est et que vous trouverez au prix de 14,50 chez M. A. Tunmer, 146, rue de la Pompe, Paris (Voir l'annonce).

— 3<sup>o</sup> Chaque équipier se munit d'un maillot coton aux couleurs de la Société (6 à 7 fr.), d'une culotte de toile s'arrêtant aux genoux (1 fr. 25 à 1 fr. 50). Des souliers lacés sont indispensables; il y a des souliers spéciaux avec coins d'arrêt (10 à 15 fr.), mais au début, des souliers lacés un peu portés et brisés pourront suffire.

**SAINT-ÉTIENNE.** — *Union Sportive du Lycée de Saint-Etienne.* — Dans sa réunion sportive du jeudi, 6 décembre, un match peu banal a été couru. M. Derois avait lancé un défi à M. Dupret. Il devait faire à bicyclette 40 tours de piste, soit 20 kilomètres, tandis que Dupret devait faire à pied 20 tours, soit 10 kilomètres. Le défi fut relevé et Derois en était à son 33<sup>e</sup> tour, soit 16 kil. 806 mètres qu'il couvrit en 37'5" 2/5 lorsqu'il fit une chute qui le força à s'arrêter. Dupret a couvert la distance de 10 kil. 240 en 38'37" 3/5. Dupret se promettait, si le temps l'avait permis, d'approcher dans la réunion du 13 novembre le record des 5 kil., soit 16'56" 1/5. Sagnier a couvert à bicyclette en 57'39" 1/5 la distance de 25 kil. 560.

*Marche.* — MM. Ballot et Dumas s'étaient proposés d'établir

le record de marche par le temps d'une heure. Ballot a été obligé de s'arrêter après avoir couvert 9 kil. 547 en 58'12" 4/5. Dumas a fait dans une heure 10 kil. 240 approchant ainsi le record 10 kil. 940 qu'il se propose d'atteindre.

L'*Union Sportive* va recommencer à jouer le football (rugby) qui était tombé en désuétude au Lycée.

*Le Secrétaire* : BALLOT.

**Genève.** — Le **Football-Club de la Servette** vient d'arrêter la date du jour de Pâques, pour jouer contre le *Stade Grenoblois* à Grenoble. Dimanche matin les joueurs du F. C. de la Servette ont fait une très intéressante partie d'entraînement.

♣ Le **Racing-Club de France** viendra à Genève pour jouer dimanche et lundi le football association. Le dimanche il jouera contre une équipe composée exclusivement de joueurs Suisses, et le lundi contre une équipe internationale de la Suisse Romande.

♣ Jeudi le **Geneva United** s'est fait battre de 2 goals à 1, par le Neuchâtel F. C. *BERGER.*

## RÉUNIONS ET COURSES

### Football

#### CALENDRIER

25 décembre 1898. — Partie d'entraînement entre les équipes première et seconde du F. C. L.

2 janvier 1899. — **Match entre le Cosmopolitan-Club de Paris et l'équipe 1<sup>re</sup> du F. C. L.**

8 janvier 1899. — Partie d'entraînement entre l'équipe 1<sup>re</sup> de l'A. C. L. et l'équipe seconde du F. C. L.

15 janvier 1899. — **Match entre l'équipe 1<sup>re</sup> du Racing-Club Bourguignon et l'équipe seconde du F. C. L.**

22 janvier 1899. — Match entre les équipes secondes du F. C. L. et de l'A. C. L.

29 janvier 1899. — **Match entre l'équipe 1<sup>re</sup> du R. C. L. et l'équipe seconde du F. C. L.**

#### Championnats du Sud-Est.

*Le même jour joueront les équipes première et seconde des mêmes Clubs.*

22 janvier 1899. — **U. S. L. A.** contre **R. C. L.**

5 février 1899. — **F. C. L.** contre **R. C. L.**

12 février 1899. — **R. C. L.** contre **A. C. L.**

19 février 1899. — **F. C. L.** contre **A. C. L.**

26 février 1899. — **F. C. L.** contre **U. S. L. A.**

14 février 1899. — Championnats de France. — **Match entre le Stade Bordelais et le Football-Club de Lyon, à Paris.**

*(Prière aux présidents et secrétaires de nous adresser tous les renseignements de nature à compléter ce calendrier. Les matches et parties d'entraînement ne doivent y figurer que lorsqu'ils ont été définitivement conclus par les deux sociétés intéressées.)*

#### Match du Football-Club contre le Racing-Club

Le match de dimanche, comme on pouvait s'y attendre, n'a présenté qu'un faible intérêt, par suite de la supériorité du F.C.L., sur l'équipe du Racing. Cette jeune société compte pourtant dans ses rangs de bonnes individualités, mais le capitaine s'occupe vraiment trop de critiquer les décisions de l'arbitre et le jeu des adversaires; il ne songe pas assez à bien diriger ses hommes.

Voyons, les Racingmen, les championnats approchent, il me semble, il est temps de vous remuer, si vous voulez faire bonne figure dans le classement.

Et vous aussi, Messieurs du F. C. L., vous devez travailler, si vous voulez nous faire assister à de belles parties de football, et non à ce jeu confus de dimanche où l'on aperçoit trop de bras et de jambes et pas assez le ballon!

Aux avants tout le monde, cherche à dribbler et personne à

part Hill et Vuillermet, ne sait comment il faut s'y prendre. De plus, pourquoi attendre si longtemps pour vous grouper au centre quand on fait une ligne de touche? — Des demis rien à dire: ils ont été parfaits. La ligne des trois-quarts, malgré les quelques changements qu'on lui avait fait subir, a été à la hauteur de sa tâche; cependant à déplorer le jeu d'Evrard. Pour le moment on ne reconnaît plus ce joueur qui tenait si bien sa place, la saison dernière. Evrard qui, autrefois était si vite, si puissant pour franchir les lignes adverses, se contente maintenant quand il reçoit le ballon de le renvoyer tranquillement à son expéditeur. De sorte que, dimanche dernier, au lieu de charger le long de sa touche, il nous a fait assister, presque constamment à des séries de passes sur place. Allons, voyons un peu plus de nerfs, Maurice!

Ce match a permis au capitaine de l'équipe seconde, malheureusement inoccupée, M. Lorenzo, de faire ses premières armes dans le doux rôle d'arbitre. Certes il nous a paru un peu ému au début, mais il a bien su vite retrouver assez de calme pour que ses décisions ne soit plus contestées. Finalement il a proclamé le F. C. L. vainqueur par 51 points : 15 essais (Bavozet 4, Paret 3, Staples 2, Hadley, Mac Naughton, Vuillermet G., Imhoof, Hill, Slaples) et 3 buts (Paret, Vuillermet, Imhoof) à zéro au R. C. L.

HENRI PLACE.

**GRENOBLE. — Stade Grenoblois.** — Le Stade a joué, dimanche, sa partie d'entraînement hebdomadaire, équipe première contre équipe seconde. Pas grand' chose à dire de cette partie qui, grâce au très piteux jeu de l'équipe seconde n'a été que bien juste intéressante. Dans l'équipe première, les joueurs habituels, Dalban, Eug. Côte, Mourier, Bastin, Carron ont bien joué, mais dans l'équipe seconde... ah! mes enfants!! des en-avant, des fautes, des mêlées mal faites, des lignes de touche... droites comme un Z, toute la lyre, quoi! Rien n'a manqué et n'étaient l'arrière Manificat, Debon, Jordan, Guiboud, les équipiers seconds ne sembleraient guère taillés pour marcher sur la trace des aînés...

Peu de monde assistait à la rencontre (fort heureusement pour le football). En revanche, de nombreux athlètes en rupture de matches. Tout naturellement, la conversation est tombée sur le refus, au dernier moment, du match contre le F.C.L. par les équipiers du Lycée. De bien gros mots ont été prononcés et beaucoup se plaisent à considérer les athlètes « universitaires » — comme se plaît à les dénommer pompeusement certain confrère grenoblois — pour de véritables *froussards*... Et par les temps présents!... L. BERNARD.

**CHAMBÉRY. — Association Athlétique du Lycée de Chambéry.** — L'A. A. L. C. a joué le dimanche, 18 décembre, une partie d'entraînement au Champ-de-Mars. Partie assez monotone. Equipes incomplètes : l'équipe seconde, dont le capitaine n'a pas paru, est renforcée par trois joueurs de l'équipe première, elle est battue par 26 points à 0. Allons, Messieurs les footballeurs, donnez-vous un peu de peine si vous voulez arriver à réaliser quelques progrès. Vous avez pour vous une administration dévouée aux sports, ayez à cœur de lui montrer que vous êtes dignes de ses bons procédés et de sa confiance.

**Union Sportive Chambérienne.** — Cette jeune société a joué une bonne partie d'entraînement en vue de son match qu'elle doit avoir avec l'équipe seconde du *Stade Grenoblois*. Les membres montrent beaucoup d'ardeur et de bonne volonté; que le succès couronne leurs efforts.

POLO.

**TOURNON.** — Dimanche dernier s'est joué à Tournon un match de football entre l'équipe 1<sup>re</sup> de l'U.S.C.R. et une équipe mixte de l'U.S.L.T. Le coup d'envoi a été donné à 2 heures par Tournon. Au début les Romanais sont refoulés dans leur 22 m., et Fintriny marque pour Tournon un premier essai. Bientôt après, Avon en marque un second, qui ne peut être transformé en but. A ce moment, Romans se ressaisit et joue à plusieurs reprises près de la ligne de but de Tournon, sans cependant

parvenir à marquer. Enfin, sur une belle passe de Damon, Prat marque un dernier essai pour Tournon.

Après la mi-temps, Romans serre son jeu et paralyse complètement les trois-quarts Tournonnais, Eybert, Aubert et Magnat arrivent à plusieurs reprises près du but de Tournon, mais l'arrière Bruix dégage son camp par de beaux coups de pieds. M. Gallix, de l'U.S.L.T., qui arbitrait la partie avec une impartialité absolue, a proclamé Tournon vainqueur par 9 points (3 essais : Fintriny, Avon, Prat) à 0. Un public assez nombreux assistait au match. Remarqués : M. Fougère, principal du collège de Romans, M. Angelelli, proviseur du Lycée de Tournon, M. Dop, économe et de nombreux professeurs. Les équipes étaient ainsi composées :

**U.S.C.R.** — (Equipe 1<sup>re</sup>) *Arrière* : Fiquet. *Trois-quarts* : Joud, Monnier, Eybert (capitaine), Charancon. *Demis* : Rose, Charrel. *Avants* : Aubert, Buchon, Revol, Malle, Mèze, Gignier, Magnat, Plasson.

**U.S.L.T.** — (Equipe mixte) *Arrière* : Bruix. *Trois-quarts* : Prat, Dauson (capitaine), Fintriny, Ribes. *Demis* : Saget, Crualbert. *Avants* : Cru Norton, Avon, Fayol, Ruelle, Teyssaire, Perrossier, Chabanette, Nayrac.

**PARIS.** — Deux matches internationaux dans la même journée! Ohé! la province! On s'entraîne sérieusement à Paris. On a peur de vous! C'est que cela ne serait pas drôle de voir le championnat de football gagné par Bordeaux ou Lyon.

Ces deux matches mettaient en présence le *Racing* contre *Park-House*, le *Stade* contre *Barbarians F.C.* Tous deux ont été gagnés par les Anglais, et pour ne pas faire de jaloux, par trois essais. Consolerez-vous, l'honneur est sauf. Le S.F. a marqué son essai; le R.C., deux. Les deux matches ont été très intéressants, et tout ce que je regrette, c'est de n'avoir pu me dédoubler pour assister aux deux. Je vous parlerai donc de celui du *Racing*.

N'allez pas m'en vouloir de cette préférence. Au *Racing*, j'étais sûr de voir un jeu ouvert, au *Stade*, un jeu plus ou moins fermé. Et comme j'en suis pour le jeu ouvert....

A 2 h. 1/2, exactement, à mon grand ébahissement, car c'est bien la première fois que je vois jouer un match à l'heure indiquée, le coup d'envoi est donné. Le R.C. attaque avec vigueur, refoule les Anglais dans leurs 22 mètres; les trois-quarts essaient quelques passes, et amènent le jeu à 5 mètres de la ligne du but des Anglais. Au sortir d'une mêlée ouverte, Richer passe le ballon à Gondoin qui marque l'essai. Il y a cinq minutes que le jeu est commencé. Le public salue par des hurrahs ce premier essai. Le but est manqué.

Les Anglais ne paraissent pas à leur affaire, ils manquent plusieurs passes, mais ce n'est pas qu'un éclair. Ils refoulent les *Racingmen* dans leur camp à la suite de coup de pied en touche, et de mêlées fort bien conduites. Ils jouent à cinq trois quarts, et leurs ayants supérieurs en mêlées donnent le ballon au-demi anglais, qui établit une série de passes fort applaudies, dont trois se terminent par des essais.

Le *Racing* qui a perdu un trois-quarts, se défend courageusement et menace même les Anglais à plusieurs reprises.

A la mi-temps, Reichel paralyse les trois-quarts adverses en jouant avec cinq trois-quarts et réussit à renverser le jeu dans les vingt-deux milles anglais. Ceux-ci se dégagent et marquent deux essais, dont un par la faute de l'arrière : Pharamond, comptant sur sa vitesse laisse passer un trois-quarts adverse, mais ne le rattrape que trop tard, l'essai est manqué par quelques centimètres.

Les Anglais commencent à donner des signes de fatigue, et leurs trois-quarts se laissent à plusieurs reprises déborder par le *Racing*. Malheureusement, les trois-quarts français enserrés alors, manquent plusieurs passes de Reichel au moment de marquer l'essai. A la fin pourtant, sur une jolie passe de Reichel, Chappuis laisse tout le monde sur place et marque l'essai. La fin est sifflée peu après.

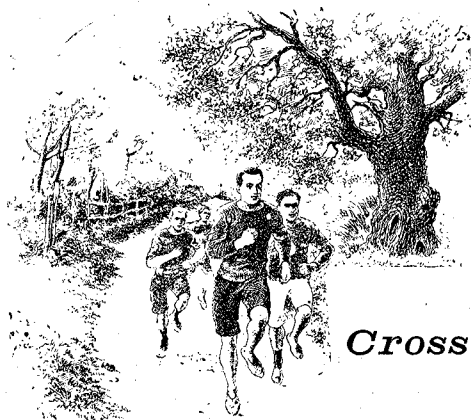
L'équipe anglaise est une des plus vites que nous ayons vues en France. Les avants se tiennent bien en mêlée et la tournent

souvent ; se mettent quelquefois sur quatre lignes pour former la mêlée. Dans ce cas les derniers rangs prennent un petit élan en se baissant et poussent les deux rangs de devant comme un bétier. La mêlée ainsi formée tourne d'ailleurs plus facilement la mêlée adverse.

Les trois quarts se suivent très bien à cinq ou six mètres et chargent en biais du côté le plus libre.

Ajoutons que le Racing s'est fort bien comporté, et il faudra compter sérieusement avec lui cette année. E. Fick.

**Les comptes rendus des courses et réunions lyonnaises qui ne parviennent pas au journal avant le mercredi matin ne peuvent être insérés.**



**Cross-Country**

**CALENDRIER. — CROSS-COUNTRY D'ENTRAÎNEMENT**

- 25 décembre 1898, organisé par le Philegic-Club de Lyon, à Monplaisir.
- 2 janvier 1899, organisé par le Football-Club de Lyon à la Pape.
- 8 janvier, *cross-country interclubs de l'Union Sportive Dijonnaise à Dijon.*
- 8 janvier, *cross-country par le Racing club de Lyon, à Collonges.*
- 15 janvier, *cross-country, par l'Athlétic-Club de Lyon, à Ste-Foy.*
- 22 janvier, *cross-country par le P. C. L. à Monplaisir.*
- 29 janvier *cross-country par le F. C. L., à la Pape.*
- 5 février, *cross-country par le R. C. L., à Collonges.*
- 12 février, *cross-country par l'A. C. L. à Ste-Foy.*

**19 février, à Dijon, Championnats du Sud-Est**

**5 mars, à Paris, championnats de France**

***Cross-Country interclubs de Dijon.***

Le Comité d'organisation du cross interclub de l'Union Sportive Dijonnaise, grâce à son activité, nous fait prévoir, pour le 8 janvier, un beau succès. Le règlement du cross a été adopté à la dernière séance. En voici la teneur :

- 1° L'Union Sportive Dijonnaise organise pour le dimanche, 8 janvier 1899, un cross-country interclubs ;
- 2° Ce cross-country est ouvert à tous les membres des clubs appartenant à l'U. S. F. S. A.
- 3° Il sera couru sur la distance de 10 kilomètres et par n'importe quel temps ;
- 4° Le départ sera donné à 2 heures de l'après-midi, devant le restaurant Daval, au grand pré, à Larrey ;
- 5° Les coureurs devront être présents au lieu de départ quinze minutes avant, pour la remise des brassards ;
- 6° Le droit d'engagement est fixé à 1 franc par coureur, non remboursable et devra être adressé à M. J. Guénot, trésorier de l'U.S.D., au siège social, café Bossuet, à Dijon ; avant le 3 janvier, à minuit ;
- 7° Chaque coureur devra porter les couleurs du Club auquel il appartient ;
- 8° Toute réclamation, pour être valable, devra être adressée immédiatement après la course, à la Commission d'organisation qui statuera ;
- 9° Les coureurs seront placés au départ, d'après leur ordre d'inscription ;
- 10° La distribution des prix aura lieu le même jour, à 5 heures 1/4, au siège social de l'Union Sportive Dijonnaise, café Bossuet (salle du premier étage).

D'autre part, il est à peu près certain que le Racing-Club de France enverra une douzaine de ses coureurs, participer à ce cross accompagnés de M. Raymond, le dévoué traceur du R. C. F. ; de plus, M. Champion, de l'Union Sportive Internationale s'engagera, dit le journal *Tous les Sports*, dans ce cross. D'après le nombre et la valeur des engagements, nous pouvons prévoir un beau succès pour les dirigeants, de l'U. S. D. Succès inusité et qui sera la juste récompense au dévouement qu'ils apportent à faire de notre jeune société dijonnaise une des premières sociétés du Sud-Est. La tâche est rude car ils ont de terribles concurrents, mais qu'importe : Petit à petit l'oiseau fait son nid, nous espérons que l'U. S. D. fera le sien.

**DIJON. — Cross d'entraînement de l'U. S. D. —** Le 4<sup>e</sup> cross d'entraînement de l'U. S. D. a eu lieu dimanche à 2 heures et demie. La piste, tracée par MM. Doyen et Finel, mesurait 7 kilomètres ; les terres labourées n'avaient pas été ménagées et, de ce fait, le parcours était excessivement dur. Dix coureurs avaient pris part à ce cross. Voici les résultats : 1<sup>er</sup> Guénot et Chuchetet ; 3. Houdart, à 100 mètres ; 4. Gendre, puis Picard, Tortochot, Batier, Pomey, Saille y arrivent à peu de distance dans cet ordre. MM. Guillerminot et Petitjean, arrivés en retard, se sont entraînés seuls. Le départ du cross a été donné par MM. Lambelot, président de l'U. S. D., assisté de MM. Doyen et Dessirier.

**Racing-Club Bourguignon. —** Dimanche à 9 heures, a eu lieu le cross hebdomadaire du R. C. B. La piste, tracée par MM. Mairet et Chevê, mesurait environ 8 kilomètres d'un terrain très accidenté. Le départ a été donné du restaurant du Vieux-Silène à Larrey.

Denomme y est classé premier courant la distance en 32 minutes 30'. Bouchacourt le suivait à 3 minutes et Verpeault à 2 minutes de ce dernier. Ces temps sont excellents, si l'on considère le terrain glissant, très glissant même. H. C.

**ROANNE. — Union Sportive du Lycée de Roanne. —** Jeudi, 8 décembre, la séance d'entraînement de la S.S.L.R. comportait un rally-paper. C'est dans les terrains accidentés du bois de la Fouillouse que la piste, mesurant 5 kilomètres, a été tracée. Le départ a été donné des sources d'Origuy, à 2 h 35, aux lièvres qui, au nombre de cinq, ont fait des fausses pistes, la plupart dans les épais taillis ou dans les petites vallées avec sauts de ruisseaux. L'arrivée était au même lieu que le départ.

A 2 h. 59 arrivent en ligne 4 lièvres : Bourganel, Goujal, Pacquariaud, Melon. Lasseigne n'arrive qu'à 3 h. 7'. Les lièvres partis à 2 h. 45' ont été déroutés, aussi se font-ils attendre ; le premier peloton n'arrive qu'à 3 h. 18' : Fluet, Bouchet, Verrière, Déchavanne. Puis à 3 h. 21 : Gondard, Portes, Rochard, Guériemand.

M. Landormy, président, assistait à la réunion, ainsi que M. Perret. BOURGANEL.

**GRENOBLE. — Le Stade Grenoblois a fait courir dimanche son second cross d'entraînement tracé sur une distance d'environ 4 km 500 en vue des championnats des Alpes. Voici l'ordre d'arrivée : 1. Plisson ; 2. Mourien ; 3. Bartin ; 4. Eug. Côte. T. 24'02/5.**

Les coureurs du Stade ne nous ont point paru du tout être en forme convenable pour tenir un championnat qui doit, à moins d'inattendues révélations de pédestriens inconnus, facilement revenir au Cercle Sportif Grenoblois.

Remarqué dimanche parmi les spectateurs au départ et à l'arrivée des coureurs : M. le lieutenant Pascal, le sportsman grenoblois bien connu, qui n'a cessé, avant et après le cross, de donner de très utiles renseignements aux coureurs du Stade.

L. R.

**Nos Coureurs Pédestres.**

*L'équipe de cross-country de l'Union Sportive Dijonnaise.*

CHUCHETET, HENRI. — Capitaine d'entraînement de l'équipe ; est déjà connu par sa première victoire, celle du championnat du Sud-Est, 1,000 mètres juniors en juin 1896. Le 25 décembre

1897, il gagne le cross interclubs, organisé par l'ancienne Union athlétique lyonnaise et, en février 1898, remporte le titre de champion du Sud-Est de cross-country sous les couleurs du R. C. B. Entré à l'U. S. B. en juillet 1898, travaille de tout cœur pour son équipe. Craint beaucoup le surentraînement.

**GUÉNÔT, JEAN.** — S'est révélé dans le championnat du Sud-Est de cross-country en 1898, se classant 4<sup>e</sup>. Il gagne ensuite le championnat de 800 mètres de R. C. B., entre à l'U. S. D. en juillet 1898 et gagne la course interclubs de 16 kilomètres du R. C. B. où il remporte une brillante victoire. N'a cessé de progresser depuis et inquiétera sérieusement son camarade de club.

**PICARD, HENRI.** — Il n'est connu que comme coureur de vitesse, où ses prouesses ne sont pas à compter : à gagné cependant le 800 mètres handicap du prix d'ouverture du grand pré de Larrey avec 5 mètres de rendement ; fait partie, cette année, de l'équipe de l'U. S. D. où il tient très bien sa place.

**HOUDART, MARCEL.** — Est un ancien coureur de cross du B. C. B. où il brillait au tout premier rang en 1895, avant son départ pour le régiment. Revient cette année dans une forme excellente et qui s'accroît de jour en jour ; il a surtout pour lui une énergie à toute épreuve.

**GENDRE, PAUL.** — Champion de 400 mètres du R. C. B. ; fera certainement un bon équipier cette année ; il est cependant empêché, par ses occupations, de s'entraîner régulièrement ; cela lui fera bien tort.

**PETITJEAN, ADRIEN.** — Ancien coureur du R. C. B. où il a souvent inquiété Picard en vitesse ; manque un peu de l'énergie qui ferait de lui un excellent équipier.

**TORTOCHOT, LOUIS.** — Ne court les cross que de cette année où il s'y comporte très bien. S'il s'entraîne régulièrement, il sera excellent, il est servi par une volonté farouche.

**GUILLEMINOT.** — C'est bien le comingman de l'équipe ; n'a fait qu'un cross par un temps lamentable et il a littéralement étonné ses camarades Picard et Houdart ; devrait s'entraîner plus régulièrement.

**GATIER.** — Coureur de bonne volonté et de grande énergie.

**POMEY.** — Qui ne s'entraîne pas sérieusement.

**PAILEY.** — Coureur excellent, mais qui abandonne trop facilement.

**RÉGULIER, etc.,** compléteront au besoin cette équipe que les dirigeants de l'U. S. D. encouragent de leur mieux et qui, avec de la bonne volonté et de l'entraînement, deviendra certainement redoutable ; mais prenez-garde, MM. les équipiers, ne vous endormez pas ; on vous regarde et l'on vous guette et la lutte sera chaude. H. C.

## PROFESSIONNALISME

U. S. P. S. A.

### Le Challenge de Cross-country.

Dimanche, le temps a favorisé le challenge interclubs de cross-country, épreuve annuelle, fondée par le Comité du Sud-Est de l'Union des Sociétés Professionnelles de sports athlétiques, et qui a eu lieu à Tassin. Ce challenge (ne pas confondre avec le championnat du Sud-Est, qui aura lieu le 5 mars prochain), se courait par équipes de 4 coureurs, dont 3 comptaient pour le classement. Constatons que cette épreuve avait réveillé une douce émulation parmi nos clubs professionnels. Cependant des quatre sociétés affiliées au Comité du Sud-Est de l'U. S. P. S. A., seuls le *Club Pédestre Lyonnais* et le *Club Pédestre et Vélo-pédique* s'étaient engagés. Disons de suite que c'est l'équipe très homogène de ce dernier Club qui a gagné le challenge, battant de un point le Club Pédestre Lyonnais, dont l'équipe, désorganisée au dernier moment, par suite de l'abstention de M. Lapérouse, a tenu cependant à courir plutôt que de déclarer forfait.

Comme nous l'avions pronostiqué, c'est Gautier du C. P. L.,

qui est arrivé premier avec une jolie avance sur le second, Perrin du C. P. V., un jeune coureur, à peine âgé de 16 ans 1/2, qui a été une révélation et à qui nous prédisons un brillant avenir.

Mais, passons aux résultats détaillés. A 10 heures du matin, les traceurs désignés, MM. Gallifet (C. P. L.), Pacoud (C. D. S.) et Pinet (C. P. V.), se mettent en route pour tracer une piste en forme de 8 et qui a été l'idéal du genre, quoique un peu longue, puisqu'elle mesurait près de 17 kilomètres. Puis, à 3 heures 1 minute, le départ est donné aux coureurs Louit, Fauroux, Loine et Perrin, du C. P. V. et Gauthier, Beaumont, Chabieux et Brochu, du C. P. L. ; ce dernier, quoique sans entraînement, remplaçait, au pied levé, M. Lapérouse, dont nous avons raconté plus haut, l'inqualifiable abstention. Dès le départ, Beaumont prend la tête et mène le groupe à un train soutenu, pendant environ 2 kilomètres. Louit et Loine ferment la marche, se réservant pour la fin. Au pont d'Alai, au saut de la rivière, Gauthier et Fauroux prennent la tête et la garderont, sauf à de courts intervalles, pendant tout le parcours. Puis, escaladant quelques roches, la piste monte sur les hauteurs ; les coureurs se sèment. Aux palissades ou aux haies que les coureurs trouvent de ci, de là, Gauthier et Fauroux sont à leur affaire et franchissent les obstacles, sans s'arrêter dans leur course. Alors viennent les sous-bois, où il est difficile d'aller vite, les retardataires rattrapent un peu de terrain. Louit qui commence à forcer son allure, lâche son ami Loine, rejoint Chabieux, puis Beaumont, dont le manque d'entraînement commence à se faire sentir. Cependant Louit ne peut arriver à rattraper le jeune Perrin qui descend là-bas, à toute allure, l'autre flanc de la colline. Après avoir contourné le joli village de Charbonnières, la piste, par un crochet brusque, revient dans la direction de Tassin. Les coureurs passent encore une fois la rivière et s'enfoncent dans un épais fourré de ronces et d'épines, d'où ils n'en sortent qu'avec maintes écorchures.

Peu après Brochu rattrape Chabieux qui, lui-même, suit Loine à peu de distance. Après avoir franchi plusieurs obstacles, les coureurs remontent à Tassin en suivant la route pendant environ 1,500 mètres et arrivent sur la place où ils sont acclamés par leurs camarades. Plus de 11 kilomètres sont déjà parcourus, et le premier passage donne l'ordre suivant : Gauthier et Fauroux ensemble, puis à 300 mètres Perrier, Beaumont, Louit, ce dernier visiblement fatigué ; suivent alors Loine, Chabieux et Brochu, qui abandonne peu après. Il reste encore cinq kilomètres et, quoique le classement pour le challenge ne soit plus douteux, la lutte est vraiment dure pour la première place. La piste, après avoir traversé plusieurs terrains labourés, va rejoindre la route de l'Arbresle, jusqu'au Méridien, tourne à droite en franchissant une haie impénétrable qu'il faut absolument sauter à la volée, puis, après quelques kilomètres en plaine, la piste revient finir au point de départ. Cette dernière partie du parcours n'a pas été la moins passionnante, et elle a même donné lieu à quelque surprise. C'est ainsi que Fauroux, qui tenait la tête avec Gauthier, a trouvé la distance un peu longue pour ses moyens et a été indisposé sur la fin, ne se classant que sixième. Quant à Louit, surmontant son malaise, il fit un effort désespéré pour recoller au peloton de tête qu'il parvint à rejoindre à 3 kilomètres de l'arrivée, mais, fatigué de son effort, il ne put suivre Gauthier qui, augmentant progressivement son avance, franchissait la ligne d'arrivée, dans un superbe emballage ayant accompli ce dur parcours en 1 heure 15'. A peine 2 minutes s'étaient-elles écoulées que l'on voit arriver le jeune Perrin, tout joyeux de s'être classé second. Une splendide ovation lui a été faite par ses camarades. Puis, les autres coureurs arrivent peu après, à de courts intervalles. Ils sont tous très applaudis. Voici donc le classement officiel publié par M. Simon, du Cercle des Sports, qui était juge à l'arrivée : 1<sup>er</sup> Gautier C.P.L. en 1 heure 15' ; 2<sup>e</sup> Perrin C.P.V. en 1 heure 17' 20" ; 3<sup>e</sup> Louit C.P.V. en 1 heure 18' 10" ; 4<sup>e</sup> Beaumont C.P.L. en 1 heure 20' 27" ; 5<sup>e</sup> Loine C.P.V. en 1 heure 21' 50" ; 6<sup>e</sup> Chabieux C.P.L. en 1 heure 29'.

Le Club Pédestre et Vélocipédique gagne donc par 10 points à 11 au Club Pédestre Lyonnais.

Puis, les coureurs et leurs amis se sont réunis en un petit dîner sans prétention, où la plus franche gaieté n'a cessé de régner. On a chaudement félicité les coureurs de leur énergie. M. Louit au nom du Club Pédestre et Vélocipédique, a reçu la coupe de bronze, prix du challenge, qui est confié pendant un an, à la garde de son Club. Les coureurs se sont ensuite séparés, en se donnant rendez-vous pour le championnat de cross, du Sud-Est, qui aura lieu le 5 mars. V. BROCHU.

**Club Pédestre et Vélocipédique**

H Dimanche passé, le C. P. V. a fait courir son cross-country d'entraînement.

Lapiste, de 13 à 15 kilom., partait du boulevard de l'Hippodrome traverserait le Grand-Camp, s'étendait en plaine dans la partie comprise entre le Rhône et la route de Vaulx, traversait ce village et revenait au point d'où elle était partie.

Le terrain n'était peut être pas très régulier au point de vue du cross country, mais le C. P. V. l'avait choisi intentionnellement, afin de permettre aux coureurs de donner leur maximum de vitesse, sans toutefois à avoir à supporter les fatigues d'un tracé aussi long dans un terrain accidenté.

Nous avons constaté, non sans peine, le petit nombre de coureurs participant à cette épreuve; nous nous trouvons à la veille du cross-country interclubs du Sud-Est et les équipiers y prenant part se laissent aller à une douce quiétude, escomptant sur leur forme d'antan, et faussant par leur négligence le véritable résultat de l'épreuve. C'est ainsi que, dimanche passé, six coureurs seulement se sont présentés au départ, parmi lesquels se trouvaient encore plusieurs juniors ne courant pas le cross du 18 décembre.

La situation du terrain avait, malheureusement, forcé les traceurs de faire croiser les pistes, ce qui a amené une erreur, les coureurs ayant rebroussé chemin avant d'avoir fini l'épreuve, parcourant quatre kilom. environ au lieu de quinze.

**Stade Lyonnais.**

Réunion du 17 décembre. — La séance est ouverte à 8 h. 1/2 sous la présidence de M. Martelat. La démission de M. Rouveur est acceptée; M. Lapérouse est admis comme membre actif, ainsi que MM. Bollud et Méru. La réunion qui devait avoir lieu le 24 décembre, est fixé au 21 décembre. Sont nommés définitivement comme délégués au comité du Sud-Est de l'U. S. P. S. A. MM. Martelat, Lapérouse, Pellayaud. Lecture est donnée de la dépêche de Paris apprenant l'admission à l'U. S. P. S. A. du Stade Lyonnais, ainsi que d'une lettre de M. Verdelet donnant les détails du vote.

**GYMNASTIQUE**



**XXV<sup>e</sup> Fête Fédérale de l'Union.**

Dijon, 20-21 mai 1899.

C'est pour Pentecôte 1899 que nos camarades Dijonnais nous préparent la 25<sup>e</sup> Fête de l'Union; elle sera brillante, croyons-nous, si du moins il faut en croire les prémisses de sa préparation à laquelle apportent tous leurs soins les sociétés *l'Avenir, la Fraternelle, l'Indépendante, la Sentinelle,*

Déjà le règlement-programme est entre les mains des sociétés et déjà également, dès l'étude des exercices et des clauses qu'il renferme, les sociétés lyonnaises se sont mises à l'œuvre pour l'entraînement et la préparation de leurs sections. Dès maintenant nous leur souhaitons franc succès à Dijon.

J. MENASTE.

**Le règlement de Dijon.** — Le livret-programme du concours de l'Union en 1899, renferme : 1<sup>o</sup> Le Règlement général des concours fédéraux; 2<sup>o</sup> Le programme des concours pour 1899 et les exercices obligatoires.

Dans le règlement général nous voyons avec plaisir figurer à l'article 3, § G : que les gymnastes et moniteurs exclus d'une société pour non-paiement de cotisations ou faute grave ne peuvent concourir. La première partie de ce paragraphe est une excellente chose; quant à la seconde elle pourra bien amener de cruelles discussions entre sociétés et gymnastes. Jusqu'où ira-t-on pour juger de la gravité d'une faute grave?? Nous connaissons des cas d'exclusion qui vont créer certainement beaucoup d'embarras au comité d'organisation.

L'article 8 défend aux clairons de sonner inutilement dans les gares et une fois rentrés aux cantonnements. Des membres du jury et du Comité d'organisation *sans enseignes sont chargés de veiller à l'application de cet article.*

On aurait pu ajouter, si on l'applique que ce sera la première fois. Supprimons donc les clairons, ce sera préférable.

L'article 16 renferme l'excellente mesure suivante : pendant le concours et la fête, les sociétés doivent être constamment dans le plus grand ordre, *tous les gymnastes assis*, à l'exception de la section ou des gymnastes faisant des productions.

Comme cela on pourra voir des tribunes.

Dans le programme proprement dit nous lisons :

Article 38. — Les concours de sociétés et d'associations, sans distinction de catégories (simultané ou alternatif) comprennent :

1<sup>o</sup> L'exécution d'une partie des exercices préliminaires d'ensemble imposés de la fête, exécutés par un minimum de 8 gymnastes. Le maximum est illimité, il y aura une note de 0,10 par gymnaste en plus.

2<sup>o</sup> L'exécution d'un exercice imposé à un appareil désigné dans le programme.

3<sup>o</sup> L'exécution d'un exercice facultatif à un appareil désigné dans le programme.

4<sup>o</sup> L'exécution d'un saut. Imposé.

Plus loin, l'article 50 dit : Les gymnastes des Sociétés affiliées à la fois à l'Union et aux associations concurrentes, peuvent seuls prendre part à ce concours (associations).

Le minimum des gymnastes à présenter dans chaque division, est ainsi fixé pour les appareils :

Division supérieure : 16 gymnastes.

Première division : 12 gymnastes.

Deuxième division : 8 gymnastes.

*Les exercices imposés, seront les mêmes que pour le concours individuel artistique, plus les préliminaires imposés.*

Mais alors, ce n'est plus ce que dit l'article 38. Le concours artistique individuel, comprend dix exercices imposés et libres; or, l'article 38 nous en indique trois seulement.

Il y a là une anomalie. D'autre part, si nous nous basons sur les précédents, nous savons que les exercices imposés à l'artistique, sont assez difficiles; or, une association qui, désirant concourir, ne pourrait pas faire aborder ces exercices par ses 8 ou 12 gymnastes, que fera-t-elle? L'article 38 l'autorise à faire l'autre concours, voire même du simultané, mais alors ce diable d'article 50 !!!?

En feuilletant le règlement susdit, j'y ai vu que chaque moniteur recevra un double de sa feuille de pointage, de suite après l'épreuve subie à chaque appareil. Excellente mesure, à laquelle il faut applaudir sans réserve.

Toujours en feuilletant, j'ai examiné un peu les exercices préliminaires imposés, grosso modo seulement; ce qui ne m'a pas empêché de tomber sur une coquille, comme en font quelquefois nos braves typos du *Lyon-Sport*; ils ont bien fait écrire *travaille* pour travail, l'autre jour à mon collègue, J. Menaste. La coquille des typos dijonnais est mieux; loupez à la page 21, messieurs les gyms, 1<sup>er</sup> exercice, 4<sup>e</sup> mouvement et vous verrez comment s'écrit le mot « *supination* »!! Il avait de la moultarde dans l'œil, le typo.

J'achève et je vais signer, lorsque je vois votre charmante chroniqueuse *Jeannette* qui, penchée sur mon épaule, me dit : Mais comment s'écrit-il donc votre mot *supination*? Heureusement pour moi, notre ami, Jean Gervais entre à ce moment, dans la salle de rédaction; j'ai prié *Jeannette* de lui demander le renseignement et... bravement, j'ai pris la fuite. J'ai écrit, d'ailleurs, ce qui précède et je l'ai adressé de suite au journal. *Jeannette* cherche toujours comment s'écrit le mot *supination* dans un règlement de fête fédérale.

J. DURHON.

# NOS PRIMES

A l'occasion du nouvel an

Nous offrons à nos abonnés et lecteurs les primes exceptionnelles ci-dessous :

- 1<sup>o</sup> Une **Superbe Jumelle de Théâtre** en nacre fantaisie avec étui peau noire et satin..... 15 fr.  
 2<sup>o</sup> Une **Jumelle de Campagne** avec étui à courroie, article soigné, verres supérieurs..... 30 fr.  
 3<sup>o</sup> Un **Nécessaire pour Touristes**, comprenant : *un baromètre de poche pour altitudes; un Thermomètre; une Boussole*..... 40 fr.

S'adresser au bureau du journal, 63, rue de l'Hôtel-de-Ville, de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures.

## BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE

Lyon, 22 décembre 1898.

C'est l'Extérieure qui a eu les honneurs du marché, cette semaine et son influence a été telle sur les cours en général qu'elle a entraîné les autres valeurs dans un mouvement de reprise assez accentué.

Nous nous permettons cependant de crier : Casse-cou ! les circonstances qui ont porté l'Extérieure à un cours inespéré il y a quelques jours encore, nous semblant des plus aléatoires.

Notre 3 0/0 se trouve sans affaires à 101.90. L'Italien est lourd à 94.70. L'Extérieure clôture à 46.87.

Le Crédit Lyonnais est inactif, ou à peu près, à 865, après avoir vu des cours plus bas.

Le Rio monte à 782 et revient, en fin de Bourse à 780.50. Cette valeur est à suivre, avons-nous répété souvent.

**Comptant.** — Creusot 2100. — Aciéries de la marine 1555. — Fourchambault, 857. — Franco-Russes 415. — Parts Kama 776.

Mines sans changement. Dombrowa 1070 — Trifail 382 50. Croix-Paquet 715. — Tramways de Lyon 2039. — Nouvelles 1992 50. Omnium lyonnais 86. — Sineux 210. — Grand-Bazar 525.

**En banque :** De Beers 685. — East Rand 157. — Goldfields 134 50. — Robinson 232. — Cape Copper 127. — Katchkar privilégiées 50. — Montecatini 14 50. — Sud russe 1020. — Caucase 750. — Urikany 123 50. Parts Dombrowa 75. — Parts Hafna 5 50 et 6. — Briansk 1280. — Constructions mécaniques françaises 265, en voie de reprise. — Halogènes 720. — Electrodes 517 50. — Electro-chimie 645. — Novo Pavlovka 150. — Pellicules 1450. — Parts pompes funèbres 73. — Parts Omnium des Pompes funèbres 37, recherchées sur la nouvelle que la Société a obtenu le traité monopole pour la ville de Bourges. — Phonographes 192. — Bar américain 131 50. — Bar Barre 104. — Eden-Bar 100.

A signaler les **Tissages mécaniques de cotonnades** dont l'émission se fait avec un succès marqué en raison de l'excellence de l'affaire, bien qu'elle ait été lancée sans le concours d'aucune publicité. Nous nous tenons à la disposition de nos lecteurs pour tous renseignements sur cette affaire, digne d'être recommandée aux portefeuilles les plus sérieux. E. D.

## SPECTACLES



## CONCERTS

**Grand-Théâtre.** — Ce soir, *Guillaume Tell*; demain, *Les Huguenots*.

**Théâtre des Célestins.** — Le succès de *Mon Enfant* a été, avant-hier au soir, assuré dès le premier acte, dans lequel nous sont présentés tous les personnages.

Nos compliments à Mmes Barelli, Moret et Bergeot qui sont certainement pour beaucoup dans l'heureuse issue de cette première. M. Dubosc nous a semblé jouer un peu en dehors de ses moyens; M. Mercier est bien froid.

Ce soir : *La Goualeuse*. Demain, à 2 h., *Famille*; à 8 h., *La Belle Gabrielle*.

**Casino des Arts.** — L'avis est unanime maintenant: le Casino a mis la main sur des attractions artistiques de haute valeur. En première ligne il faut placer les Minstrels parisiens, ces délicats musiciens chanteurs, et les Travelli-Chiesi, des acrobates mimes véritablement extraordinaires, pour qui les doubles sauts périlleux sont jeux d'enfants. Dimanche, grande matinée de gala, avec les attractions et les artistes du Casino et de la Scala.

**Scala-Bouffes.** — Les artistes de la Scala se prodiguent pour donner aux représentations de chaque soir le caractère artistique qu'il convient, et le programme est, sans contredit, fort intéressant. Nous relevons les noms du gai quatuor des Lelios, le comique Bépoil, les désopilants clowns Maakoods. Demain samedi, M. Baynal, fort ténor de l'Opéra; le trio Marcel, danseurs des Folies-Bergère, et première de *Gredin de Sapeur*, 1 acte.

**Eldorado.** — Qui nous aurait dit que l'Eldorado serait un jour un music-hall où la mère, sans danger, pourrait conduire sa fille... ou à peu près! C'est cependant le résultat auquel est arrivé l'habile et sympathique directeur, M. Jean, avec la *Poudre infernale*, féerie, oui, messieurs, féerie classique avec trucs, changements à vue, fées — je me mettrai volontiers dans votre giron, Mlle George — mauvais génies, etc, etc.

M. Hardy, l'heureux auteur de la *Poudre infernale*, est l'artiste consciencieux que nous avons applaudi dans les *Hussards*, dans *Madame Toubib*. Il cumule, nous l'en félicitons. Nous le félicitons surtout d'être secondé avec tant de dévouement par ses camarades, tous dignes d'éloges.

Inutile d'ajouter que la *Poudre infernale*, qui va faire courir petits et grands, finit une soirée où l'on entend des artistes tels que les Colombel, Grinda, Mlle Gomez; où la partie attractions est remplie par les Antonietti et Raphael, clown musical fort habile et dresseur de chien génial. Je vous recommande le quatuor de *Rigoletto*, aboyé par sa meute. FURLUET.

## MAISONS RECOMMANDÉES

**ORGANISATION SPÉCIALE** pour banquets et repas de corps, noces, etc. Restaurant **Gagnaire**, Julien **Moyné**, successeur, cours Vitton, 79, près gare de Genève. Rendez-vous habituel des sociétés, petits salons, boules, ombrages, salle de 250 couverts.

**CYCLES A CRÉDIT** depuis 165 francs; au comptant 150, réparations, échanges et **piste d'essai**, 12, r. des Tournelles (*Sans-Souci*) Tram. de Bron, Montchat; 136, rue Mazenod.

**TAILLEURS FOURNISSEURS** de nombreuses sociétés de gymnastique et sociétés sportives. **Toulouse frères**, 6, petite rue de Cuire, **près la place**, Lyon (Croix-Rousse).

*Vêtements tout faits et sur mesure* en tous genres, à prix réduits. Maison de confiance.

## BIJOUTERIE, HORLOGERIE

Pendules de tous styles

BRONZES D'ART

Ancienne Maison BAILLY & WEIBEL

**HONNEGER, SUCCESSEUR**

6, rue Président-Carnot, LYON



**MAL DE DENTS**

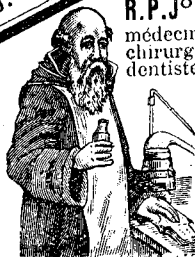
Guérison instantanée

Infailible

par les

**GOUTTES BÉNÉDICTINES**  
DES RR. PP. J. et GÉROME

Prépr  
R. P. JON  
médecin  
chirurg.  
dentiste.



En vente  
chez princip.  
Pharmac., Parfum.,  
Coiffeurs, Droguistes, etc.

LA BOITE 2,25.

**PIROT**, dépositaire général  
5 rue de l'Eglise LYON

L'Administrateur-Gérant : A. BURNICHON.

Anc. Imp. A. WALTNER. — P. LEGENDRE et C<sup>o</sup>, Suc<sup>rs</sup>. — Lyon.